

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 mai 2005 à 13 h 30
Salle du Club de l'âge d'or
34, chemin de l'Église
Saint-Maurice de l'Échourie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 MAI 2005
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT 48
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 61

**SÉANCE DU 19 MAI 2005
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs, bon après-midi. Bienvenue à la deuxième séance du projet de parc d'éoliennes de L'Anse-à-Valleau.

10 Cet après-midi, la Commission a différents sujets qu'elle voudrait aborder afin de laisser plus de liberté ce soir aux citoyens de poser leurs questions.

15 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

20 On a eu ce matin une visite de site fort intéressante, qui nous a remis en perspective par rapport au parc et ses impacts dans le milieu. On aurait quelques précisions à demander au promoteur, des choses qu'on a couvertes ce matin, mais on aimerait les avoir quand même au verbatim.

25 Alors j'aimerais demander à monsieur Dufort de nous parler un petit peu du réaménagement du chemin qui mène au phare de Pointe-de-la-Renommée et aussi de l'entente avec le sentier touristique d'une organisation qui utilise cet endroit-là, s'il vous plaît.

PAR M. GUY DUFORT:

30 Madame la Présidente, je vais aller d'abord parler du chemin, puis pour parler du chemin de Pointe-à-la-Renommée, je demanderai la collaboration de monsieur Bouchard pour les éléments les plus techniques, et moi je vous adresserai les informations concernant, par la suite, le Sentier international des Appalaches.

35 Madame la Présidente, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les gens qui représentent le site touristique de Pointe-à-la-Renommée et nous avons compris que l'entrée du chemin que nous avons empruntée ce matin était problématique pour eux. Vous avez remarqué que nous, nous voyagions de l'est vers l'ouest et l'entrée était relativement facile sur le site.

40 Par contre, ce que moi j'ai compris des gens, des administrateurs du site, c'est que les autobus touristiques qui arrivent de l'ouest et qui doivent se rendre à ce site touristique n'ont pas, le rayon de la courbe n'est pas suffisant et les autobus doivent aller se virer, comme on dit,

45 presque j'imagine à cinq-six kilomètres (5 km-6 km) de là. Et ce que j'ai compris aussi, c'est qu'il y avait comme une perte touristique à cause de cette difficulté-là, et la même difficulté nous la retrouvons dans le sens contraire quand les autobus touristiques doivent sortir du site. D'ailleurs on l'a vu ce matin, on a dû faire des manœuvres avance-recule, avance-recule, avec le véhicule que nous utilisons.

50 Alors devant cet état de fait, nous avons discuté avec la municipalité de Gaspé, à savoir comment nous pourrions réaménager ce site, et c'est à ce moment-là que la municipalité de Gaspé nous a informés qu'elle avait elle aussi un projet de réaménagement de ce site, de cette entrée au parc, à ce site touristique.

55 Alors il a été discuté avec la municipalité, notamment avec les Services techniques de la municipalité, que Cartier énergie éolienne collaborerait avec la municipalité. La municipalité, elle, ferait les travaux et par contre, elle ferait l'entrée selon nos besoins et que nous paierions tous les travaux nécessaires pour répondre à nos besoins, c'est nous qui les ferions. Et de sorte que les deux (2) parties auraient un gain toutes les deux (2) et ça serait un gain aussi pour le site touristique qui a les problèmes dont je vous ai parlé plus tôt.

60 Et ensuite, madame la Présidente, vous m'avez posé une question sur le Sentier international des Appalaches. Nous avons rencontré, à plusieurs reprises, le président qui était à l'époque monsieur Viateur De Champlain, mais je pense que monsieur De Champlain n'est plus le président depuis quelques semaines peut-être, là. Et nous sommes allés sur le site. J'ai moi-même marché une petite partie du site parce que la météo n'était pas très favorable cette journée-là, il arrive des journées comme ça où la météo ne nous favorise pas beaucoup, vous l'avez compris.

70 Et donc, nous avons une entente avec eux, d'une façon - et je me permets de l'expliquer et j'ai eu l'autorisation des autorités du centre d'aller plus dans les détails concernant l'entente que nous aurons avec eux. Et j'ai eu l'autorisation aussi des autorités, si madame le désire, de déposer une lettre signée de monsieur Viateur De Champlain, qui relate les conversations et les ententes que nous aurons avec eux.

75 Alors je résume cette lettre, c'est que dès la mise en exploitation du site, nous allons verser une contribution au Sentier international des Appalaches de trente mille dollars (30 000 \$), et ce que j'ai compris des autorités du Sentier international, cet argent servirait à boucler le site du Sentier international des Appalaches. Et nous pourrions aussi déposer un plan que nous a proposé monsieur Viateur De Champlain sur ce site. Alors l'argent que nous verserons serait attribué à ces travaux de boucler un site de randonnée pédestre.

80 Par la suite, nous nous sommes engagés à fournir un montant que quinze mille dollars (15 000 \$) par année, indexé, pour l'entretien de l'ensemble des sentiers des Appalaches qui
85 côtoient nos éoliennes.

100 Et je me permets d'ajouter que lors de conversations téléphoniques avec monsieur De Champlain, il y voyait, lui, une compatibilité entre les touristes et les éoliennes, de sorte qu'il voulait appeler le sentier, à l'époque, maintenant c'est peut-être changé, mais à l'époque, il voulait appeler ça le Sentier des éoliennes.

Alors voilà, madame, l'entente que nous aurons, signée dans un protocole avec le Sentier international des Appalaches.

95 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

100 Maintenant, est-ce qu'il y aurait des possibilités de faire d'autres aménagements autour ou près des sites des éoliennes pour favoriser le tourisme.

PAR M. GUY DUFORT:

105 Bien, nous en avons discuté avec monsieur De Champlain, madame la Présidente, mais on n'a pas été dans les détails de cette suggestion.

110 Mais je pense que nous serions prêts à nous asseoir avec le Sentier international des Appalaches pour que le site garde son attrait international, comme c'est dit, parce que c'est un site qui est fréquenté et qui a un attrait assez important, comme on nous l'a signifié.

Mais nous serions disposés à collaborer avec le site pour en faire un attrait touristique où on parle d'éoliennes et de sentiers pédestres.

115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce que j'avais à l'esprit, c'était peut-être de faire un belvédère aussi, avec une carte d'interprétation. Est-ce que vous avez envisagé cette possibilité-là?

120 **PAR M. GUY DUFORT:**

125 Non madame. Je dois répondre par la négative parce que, au début de la séance d'hier soir, j'ai dit que nous aimons travailler de concert avec le milieu et nous allons nous asseoir avec le Sentier international des Appalaches. Et quand monsieur De Champlain disait qu'il veut faire un Sentier des éoliennes, nous avons pas abordé ce genre de situation, mais nous sommes comme ouverts à pousser l'entretien avec le sentier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

130 D'accord. On reviendra un peu plus tard avec des choses précises par rapport au
tourisme, mais je voudrais compléter les quelques points qui se rapportent à la visite de ce
135 matin.

J'aimerais que vous nous parliez un petit peu au niveau du paysage, des effets écrans
de la topographie d'abord, et aussi les photos du montage, c'est-à-dire c'est ça, les prises de
135 vue du montage photographique ont été faites l'été, je pense.

Est-ce que vous avez regardé les essences présentes et la densité aussi de la forêt ou
des boisés qui pourraient contribuer ou ne pas contribuer finalement à avoir l'écran, c'est-à-dire
l'impact visuel que vous avez envisagé qui est faible. Est-ce qu'il y aurait ces deux (2) choses-
140 là par rapport aux écrans de topographie et de densité de forêt?

Et on a vu beaucoup de feuillus et de conifères, alors qu'est-ce qui se passe l'hiver par
rapport à l'été?

145 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, je vais demander à monsieur Patrick Henn de répondre à la
première partie de votre question et, par la suite, je demanderais à madame Jeanne
Gaudreault, qui est ingénieure forestier, puis avec votre autorisation, on aurait une courte
150 présentation expliquant quel est, excusez-moi, j'ai pas le terme exact, là, mais à quel genre de
territoire à ce plan forestier nous sommes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

155 En fait, ce que vous avez comme couvert forestier.

PAR M. GUY DUFORT:

Exactement, madame.

160

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Oui, s'il vous plaît.

165 **PAR M. PATRICK HENN:**

Madame la Présidente, en termes d'évaluation des impacts et de considérer le type de
couvert forestier, vraiment c'est les prises, c'est les visites terrain, les prises de photos qui ont
permis de caractériser le type de végétation qu'on avait.

170 Et comme vous avez mentionné, il y a un mélange de conifères et de feuillus, donc effectivement c'est un paysage d'été où on avait des feuilles, ça permet un plus grand écran végétal. Mais en hiver, effectivement, quand les feuilles tombent, ça peut laisser un passage certain et donc un écran un peu moins dense.

175 Par contre, ce que je peux mentionner par rapport à ça, c'est que, bon évidemment, il y a les conifères qui restent toujours en place avec un bon écran, mais il y a quand même un bon couvert forestier dense et souvent rapproché des routes, par exemple, rapproché des lacs ou des chalets ou des chemins forestiers.

180 Ce qui fait que même un feuillu qui n'a pas ses feuilles donne quand même un bon écran, parce qu'on parle pas seulement que d'une (1) ou deux (2) rangées de feuillus, mais on parle bien de plusieurs, ce qui fait qu'il y a quand même un très bon écran qui se fait à cet endroit-là. Donc c'est un peu l'évaluation qu'on en fait concernant l'écran végétal.

185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et au niveau de la topographie, on a vu quand même que les éoliennes étaient sur des plateaux, mais j'aimerais que vous présentiez un petit peu plus, parce que je sais que les gens connaissent la région, mais j'aimerais que ça soit au verbatim aussi.

190 Ce qu'on a constaté, c'est que les photos que vous aviez prises c'est seulement quand il y a des vues ouvertes.

195 Alors j'aimerais que vous parliez un petit peu par rapport à l'impact du paysage; vous, ce que vous avez évalué, vous considérez à quels endroits par exemple, à cause de la topographie, il y a pas de percées. J'aimerais que vous détailliez ça un petit peu plus s'il vous plaît.

200 **PAR M. PATRICK HENN:**

205 OK. Donc effectivement, là, au niveau de la topographie, le site est très accidenté, c'est montagneux, et qu'on regarde l'exemple de la 132, on peut reprendre la carte, en fait, qui est présentement à l'écran, là, on peut voir que la 132 est enclavée, si on veut, entre des montagnes. Donc il y a une bonne topographie qui - comme par exemple, on peut voir ici les lignes de topographie à dix mètres (10 m), là. Donc ça démontre de part et d'autre de la 132, là, qu'il y a un escarpement important.

210 Et l'autre point important qui démontre aussi qu'il est difficile de voir les éoliennes de ces endroits-là, c'est que les éoliennes se trouvent sur des plateaux qui sont situés à l'arrière de ces crêtes-là, donc sur des crêtes qui sont derrière ces escarpements.

C'est la même chose ici par exemple. On a un escarpement et les éoliennes se trouvent sur des plateaux derrière.

215 Encore une fois ici, si on prend du site de Pointe-à-la-Renommée, ici, là, un escarpement, en fait un deuxième et ensuite une crête, où les éoliennes sont installées. Donc la topographie et les distances des éoliennes à ces endroits, comme la route de la Pointe ou encore le site, ou encore la 132, fait que les éoliennes sont très difficilement visibles.

220 Comme les simulations visuelles en fait, hier, démontraient, dans certains cas, évidemment on en voit, c'est possible, mais c'est surtout dans des moments où, sur la 132, on va être un peu plus élevé. Donc quand on descend un peu sur la 132, les escarpements sont très importants, il est difficile donc d'apercevoir, la vue est pour ainsi dire bloquée, là.

225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Alors il y avait un complément de réponse?

230

PAR M. GUY DUFORT:

Madame la Présidente, c'est madame Jeanne Gaudreault.

235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Jeanne Gaudreault, madame Gaudreault, oui, je m'excuse, il y a pas de carte, ça fait beaucoup de noms à retenir.

240 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Bonjour madame la Présidente. Jeanne Gaudreault, ingénieure forestier. Je vais vous faire une brève présentation sur le territoire, la tenure du territoire du parc éolien de L'Anse-à-Valleau.

245

Nous avons étudié particulièrement, au niveau de la foresterie, la végétation du territoire, le territoire agricole, le territoire forestier, les peuplements fragiles et exceptionnels, ainsi que les espèces végétales à statut particulier. J'ai identifié le territoire agricole parce que je voulais étudier s'il y en avait un ou pas, ainsi que les milieux humides.

250

On est situé complètement à l'est de la péninsule gaspésienne et ce territoire fait partie de la MRC de la Côte-de-Gaspé. La délimitation de la zone d'étude est de quatre mille huit cent trente et un hectares (4831 ha), ça c'est la superficie totale du parc éolien.

255 Ici, ce que je voulais représenter par les couleurs différentes, c'est qu'à l'intérieur du parc, on retrouve à la fois du territoire privé, des forêts publiques ainsi que des lots intramunicipaux. Alors ça fait pas mal de vocabulaire.

260 En brun, on retrouve la Seigneurie du Grand Étang. C'est un territoire privé, c'est un propriétaire. Ça a plus de, près de cinq cents hectares (500 ha).

En bleu, vous retrouvez la forêt privée qui est composée d'à peu près, je vous dirais, une quarantaine de propriétaires.

265 En rose, on retrouve les lots intramunicipaux. Les lots intramunicipaux, je vais vous expliquer tout à l'heure une brève description des lots intra.

Et au sud de la 132, en vert forêt, c'est le domaine de la forêt publique.

270 En ce qui concerne la forêt privée, le principal organisme qui gère la forêt privée, c'est l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, communément appelé l'AFOGIM. Une des missions que s'est donné cette agence, c'est d'élaborer un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, communément appelé le PPMV; apporter un soutien financier et technique aux propriétaires en vue de l'exécution de
275 travaux d'aménagement forestier.

Les propriétaires de lots boisés travaillent avec les agences. Soixante-douze pour cent (72 %) des propriétaires qui sont à l'intérieur du parc réalisent des travaux d'aménagement forestier. C'est un libre choix. Ils ont le choix d'adhérer à ces programmes que les ministères
280 offrent ou de faire leurs travaux d'eux-mêmes.

Ces programmes que les ministères offrent et qui sont livrés via les agences leur apportent le soutien financier qui peut être très intéressant. Alors on a quand même soixante-douze pour cent (72 %) des propriétaires sur le territoire qui aménagent leur forêt privée.
285

En ce qui concerne la forêt publique, bien, c'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce que j'ai noté, c'est que je voulais marquer plusieurs mots de vocabulaire qui sont employés en forêt publique. On parle souvent d'aire commune, bénéficiaire de CAAF, le RNI, alors des fois c'est un jargon qui est un peu complexe, alors je vais vous en faire une
290 brève description, si vous me permettez.

L'aire commune, c'est un territoire en forêt publique sur lequel un ou plusieurs bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, appelés le CAAF, sont autorisés à récolter du bois d'une essence ou d'un groupe d'essences et où ils doivent, en
295 contrepartie, effectuer des travaux d'aménagement.

Un CAAF, c'est un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. C'est un contrat qui est annuel au Québec. C'est un permis d'intervention pour la récolte d'un volume de bois rond, d'une ou de plusieurs essences, en vue d'assurer le fonctionnement de son usine de transformation du bois. C'est un permis pour la réalisation de traitements sylvicoles permettant d'atteindre le rendement annuel prévu au contrat pour chaque aire destinée à la production forestière. Alors le bénéficiaire de CAAF, en échange de récolter du bois, exécute des traitements sylvicoles.

Le RNI, c'est le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. C'est issu directement de la Loi sur les forêts. Il y a quatre-vingt-dix-sept (97) articles dans le RNI portant entre autres sur la gestion de la superficie et localisation des aires de coupe; la protections des rives des lacs, des cours d'eau et de la qualité de l'eau; l'implantation et utilisation des aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage; tracés et construction des chemins forestiers; emplacements des camps forestiers; activités d'aménagement forestier; application des traitements sylvicoles et protection de la régénération forestière.

On parle fréquemment, le promoteur parle fréquemment qu'ils vont respecter le RNI. Le Guide des saines pratiques est un outil qui vient bonifier le RNI. Alors Cartier, qu'on soit en forêt publique ou privée, on se sert des deux (2), le Guide des saines pratiques, ainsi que le RNI.

Les lots intramunicipaux, ceux qui étaient en rose tout à l'heure, leur particularité, c'est que c'est un bloc de forêt publique, le fonds de terre est au ministère – on me corrigera s'il y a quelque chose qui fonctionne pas – le bloc de forêt publique est enclavé à l'intérieur d'une municipalité. Jusqu'en 97, c'était géré par les OGC, les organismes de gestion en commun, selon des principes s'apparentant à ceux en vigueur dans les forêts publiques.

On disait tout à l'heure que les bénéficiaires de CAAF, ce sont eux qui sont en forêt publique. Un bénéficiaire de CAAF, c'est un scieur, c'est les GDS, CEDRICO, qui alimentent leur usine de cette façon. Sur les lots intramunicipaux, c'était les OGC avant qui les géraient.

Une partie par contre de ces lots est actuellement gérée par le conseil de bande de Gespeg par l'entremise d'une convention d'aménagement forestier. Alors c'est toujours le domaine public mais géré par un autre organisme que le bénéficiaire de CAAF.

Au niveau du territoire, la superficie totale du parc éolien est de quatre mille huit cent trente et un hectares (4831 ha); le territoire privé, ce qui était en bleu tout à l'heure, mille quatre cents hectares (1400 ha); public, deux mille quatre-vingt-quinze (2095 ha); intra, huit cent quarante-cinq point neuf (845,9 ha) – je me suis trompée tout à l'heure, je m'excuse - seigneurie, quatre cent quatre-vingts hectares (480 ha).

Vous mentionniez tout à l'heure au niveau du couvert forestier, soixante-huit pour cent (68 %) de la couverture forestière à l'intérieur du parc est résineuse, donc conifères, donc un

340 couvert permanent, hiver, automne, été, c'est important à mentionner. Et quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du parc éolien est forestier.

Au niveau de l'implantation des éoliennes, ça nécessite soixante-sept hectares (67 ha) pour l'implantation des éoliennes, donc un hectare (1 ha) par éolienne, dont je tiens vraiment à mentionner que sur cet hectare-là, quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de cet hectare-là –
345 donc un hectare est de dix mille mètres carrés (10 000 m²), la surface permanente est de six cents mètres carrés (600 m²) - donc il y a neuf mille quatre cents mètres carrés (9400 m²) qui vont retourner à la forêt.

350 La construction de nouveaux chemins, le total, c'est trente-cinq point sept kilomètres (37,5 km). Ces chemins-là, au niveau de la forêt publique, donc la zone qui était vert forêt tout à l'heure, ces chemins-là ont été planifiés avec la participation du bénéficiaire de CAAF qui est en forêt publique, et ce bénéficiaire est CEDRICO.

355 Donc ce qu'on a fait, Cartier et CEDRICO ensemble, eux ils ont des planifications annuelles, des planifications quinquennales, ils ont des travaux à faire en forêt publique, donc ils avaient déjà une planification de chemins à faire. Et pour intégrer ces chemins-là, pour éviter que CEDRICO construisent leurs chemins de leur part et que Cartier en construire une autre part, puis qu'à un moment donné on se ramasse avec deux (2) chemins pour se rendre au
360 même point, on a intégré les chemins pour que CEDRICO et Cartier utilisent les mêmes chemins. Donc un total de trente-cinq point sept (35,7 km).

365 Les lignes électriques aériennes, un point trois kilomètre (1,3 km). Monsieur Normand Bouchard vous l'a mentionné hier, et l'implantation de mâts de mesure, un point huit hectare (1,8 ha).

Au niveau des peuplements fragiles ou exceptionnels, ce que ça concerne, c'est les forêts anciennes, les forêts rares, les forêts refuges. Il y a eu des recherches qui ont été faites en collaboration avec les ministères et selon les données des ministères, il y a pas de
370 peuplements forestiers exceptionnels.

Et je tiens à mentionner que lors de la réalisation des travaux, il y aura une attention particulière qui sera sur les peuplements particuliers, car il faut pas oublier que les couches nous permettent de voir bien des choses mais il y a rien de mieux qu'une bonne validation
375 terrain. Et celle-ci a été faite pour les éoliennes. Donc il y a pas une éolienne qui va être implantée dans un peuplement particulier ou exceptionnel. Donc il y a pas de forêt de ces types-là mentionnée sur le site à l'étude.

380 Les espèces végétales à statut particulier. Il y a deux (2) gros organismes entre autres, il y a les ministères aussi avec lesquels on a collaboré, mais il y a le CDPNQ qui est le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec et le COSEPAC qui est fédéral, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

385

La façon qu'on a procédé, on leur a envoyé le contour du parc éolien; donc eux autres, à partir du parc éolien et de son contour, ils ont mis une espèce de – je m'excuse l'anglicisme – un "buffer" du côté ouest et du côté est, et ils nous ont fait parvenir toutes les occurrences qu'il y avait eues dans ce secteur, et il y a pas d'occurrences d'espèces jugées sensibles à l'intérieur du parc.

390

Comme je mentionnais encore, il va y avoir, lors de la construction et du déboisement, une attention particulière qui y sera portée. Alors aucune espèce végétale à statut particulier n'est présente sur le site du parc éolien.

395

En ce qui concerne les milieux humides, un milieu humide est un milieu où la nappe phréatique demeure assez fréquemment ou longtemps près de la surface du sol. Donc quand vous marchez en forêt, vous allez rencontrer des cédrières, vous allez marcher, ça va défoncer un peu, vous allez avoir les pieds un peu dans l'eau, s'il y a un site qui a un mauvais drainage, un drainage imparfait, et où ces milieux-là sont souvent associés à des dépôts organiques, étant donné qu'il y a un excès d'eau, donc les feuilles, la matière végétale ne se décompose pas aussi rapidement. Donc on se ramasse avec des dépôts qui sont bruns, de la vase, de la "bouette" communément appelée.

400

405

Et je vous les représente sur cette carte; tout ce qui est en vert sont les superficies occupées par les milieux humides. Et il n'y a pas d'éoliennes qui vont être implantées dans des milieux humides.

410

Une brève comparaison des superficies nécessaires entre les configurations initiales et finales. Je tenais à la présenter étant donné que suite aux portes ouvertes, aux séances d'information qu'il y a eues, aux préoccupations des propriétaires, à la validation terrain qui a été faite, on en est arrivé avec une configuration un peu différente de celle qui était initialement proposée.

415

Alors la configuration initiale au niveau du territoire forestier, au départ, était de cent quatre-vingt-onze hectares (191 ha). Là-dedans, on a tous les chemins, les aires pour les éoliennes. Configuration finale, cent quarante-cinq point cinq (145,5 ha). Donc il y a eu une diminution qui est quand même appréciable et c'est trois point deux pour cent (3,2 %) du couvert forestier et non du parc éolien dans son ensemble.

420

Pour les milieux humides, la configuration initiale était de cinq hectares (5 ha), la configuration finale de deux point quatre hectares (2,4 ha), un point sept pour cent (1,7 %) des milieux humides.

Je disais tout à l'heure qu'il y aura pas d'éoliennes qui vont être implantées sur des milieux humides, il faut pas oublier que selon un milieu humide, normalement une éolienne qui va être implantée au pourtour d'un milieu humide, pour des fins de calcul, on a évalué que

425 l'éolienne toucherait au milieu humide, mais n'y touchera pas, c'était juste pour des fins de statistiques. Quand elle était près, je la considérais. Mais il y aura pas de...

Et sur ce...

430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Excusez-moi, je vais vous interrompre.

En territoire forestier, il y a combien d'éoliennes avec la nouvelle configuration?

435

PAR Mme JEANNE GAUDREAU:

Il y a soixante-sept hectares (67 ha) en territoire forestier.

440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, mais le nombre d'éoliennes?

PAR Mme JEANNE GAUDREAU:

445

Soixante-sept (67).

PAR LA PRÉSIDENTE:

450

Soixante-sept (67)?

PAR Mme JEANNE GAUDREAU:

Oui, tout à fait.

455

Et je tenais à mentionner que sur ces cent quarante-cinq point cinq hectares (145,5 ha), soixante-trois hectares (63 ha) sont temporaires, donc nécessaires pour l'érection mais qui vont retourner après ça à leur première vocation, donc forestière. Alors la superficie totale permanente sera de quatre-vingt-deux point cinq hectares (82,5 ha).

460

Je vous remercie madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

465

Merci.

Est-ce que vous pourriez revenir à la carte du début de votre présentation, s'il vous plaît?

470 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Celle de couleurs, celle-ci?

475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, pas celle-là.

480 Est-ce que, bon, dans ça, si je me souviens bien, il y a la seigneurie, il y a les territoires publics, les territoires intermunicipaux puis les territoires privés, les terres privées, d'accord.

485 D'après la définition de l'aire commune, où se situe-t-elle, où va-t-elle se situer sur cette carte, s'il vous plaît?

485 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

490 L'aire commune, c'est tout ce qui est en vert forêt, l'aire commune, c'est public. Si je ne m'abuse, c'est la 112-01, elle a un numéro en tout cas, chaque aire commune a un numéro, puis cette aire commune là est gérée par CEDRICO, le bénéficiaire de CAAF avec lequel on a eu des discussions pour intégrer les chemins.

490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

495 J'aimerais savoir, on parle de soixante-sept hectares (67 ha), donc soixante-sept (67) éoliennes et combien en territoire privé, qui seraient dans le milieu forestier?

500 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame, nous allons faire le calcul et nous vous reviendrons.

505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

505 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui, nous le ferons, madame.

510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

515 J'aimerais demander, j'imagine que c'est au MRN qu'on peut avoir le plan de mise en valeur des forêts privées, est-ce que c'est à vous qu'on doit avoir une copie de ça?

Oui allez-y.

520 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Bien, c'est plus au Secteur forêt qui était ici hier mais que, Jean-Marc Hardy, là, qui a parlé quelques fois. En principe, il devait être là cet après-midi, qu'il m'avait dit, mais c'est chez eux que l'information est, là.

525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous nous en donner une copie, lui faire le message?

530 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Je peux faire le message, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

535 Oui, s'il vous plaît.

Bon, bonjour, vous êtes là. La Ville de Gaspé, est-ce que vous avez un règlement sur la coupe des arbres?

540 **PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:**

Non, actuellement on n'a pas de règlement sur la coupe de arbres.

545 Par contre, dans cette situation-là, bien, ça va être évalué de par le plan d'implantation et d'intégration architecturale, où ce qu'il y a un critère, là, au niveau du déboisement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

550 D'accord.

Et est-ce que c'est le MRN qui peut nous remettre une copie du RNI? Monsieur Lizotte?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

555 Oui, on va le demander à monsieur Jean-Marc Hardy, du Secteur forêt Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

560 S'il vous plaît, merci.

J'aimerais continuer maintenant – merci madame – continuer par rapport à notre visite, on a posé la question aussi, qu'est-ce qui arrivait aux endroits de chasse qui sont au territoire, en fait, qui est utilisé par les chasseurs au sud du domaine du parc d'éoliennes?

565 Parce qu'il y a une série, de nombreux lacs, il y a sûrement un attrait là pour les chasseurs, alors on se demandait, l'impact a été évalué pour le domaine lui-même, mais au sud de ce domaine-là, qu'en est-il exactement?

Est-ce que vous avez regardé s'il pouvait y avoir un impact également?

570

PAR M. GUY DUFORT:

Excusez-moi, madame, quand vous parlez du sud, est-ce que vous parlez en dehors du domaine ou du côté sud du domaine?

575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Du côté sud du domaine.

580

PAR M. GUY DUFORT:

Mais à l'intérieur du domaine?

PAR LA PRÉSIDENTE:

585

Juste à la lisière.

PAR M. GUY DUFORT:

590

À la lisière.

Madame, je demanderais à madame Castonguay de répondre à cette question.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

595

Madame la Présidente, je m'excuse, je suis pas bien certaine de bien comprendre la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

600

Hier, on a eu de la Fédération québécoise de la faune, des préoccupations exprimées à l'effet que le domaine d'éoliennes pouvait avoir un impact sur l'orignal et sur la grande faune principalement.

605

Quand on a fait la visite ce matin, on peut évaluer un peu au niveau du paysage, où sont les éoliennes, mais on s'est posé la question, qu'est-ce qui arrive au sud de ces éoliennes-là qui sont au sud de la 132; il y a quand même une série de lacs. Si vous regardez les éoliennes à la limite du parc, il y a à peine cent mètres (100 m). Quand vous parlez par exemple des éoliennes 48, 43, j'arrive pas à lire l'autre, là, qui est tout près.

610

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

52, peut-être.

615

PAR LA PRÉSIDENTE:

52. Donc est-ce que le territoire au sud de ce domaine est utilisé par les chasseurs, est-ce que vous savez s'il est utilisé par les chasseurs? Est-ce que vous avez évalué, finalement, l'impact qui serait à la lisière du domaine.

620

Parce qu'on peut, sur des cartes, tracer une ligne, là, mais ça se passe pas nécessairement comme ça sur le terrain.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

625

À la lisière du domaine éolien, ce secteur-là, c'est un secteur boisé, avec des peuplements forestiers de la même nature, des peuplements de résineux.

630

Au niveau de la répartition des chasseurs sur le domaine, c'est difficile à prévoir exactement où les chasseurs se rendent, puisque ce qu'on dispose comme données, c'est leur site d'abattage des bêtes. On a fait une demande au niveau des sites d'abattage auprès du MRN Faune également et on a obtenu les données.

635

Il semble y avoir une fréquentation des chasseurs du côté nord et on a moins de données pour la partie sud.

Sur ce secteur-là, dans la partie sud, je crois que la présence des chemins forestiers actuellement est plutôt faible, c'est-à-dire que l'accès est limité. On a certains chemins.

640 La présence du parc éolien va augmenter l'accès au territoire, pourrait être une bonne nouvelle pour les chasseurs également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

645 Monsieur Pelletier, est-ce que vous avez des données sur les points d'abattage en lisière du domaine?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

650 Oui, je pourrais présenter une figure qui fait un peu l'état de tout ça, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

655

PAR M. GUY DUFORT:

660 Madame la Présidente, si vous le permettez, pendant que les gens du ministère se préparent, j'aurais l'information concernant le nombre d'éoliennes selon les lots publics, intra et privés.

Est-ce que vous me permettez de vous les communiquer?

PAR LA PRÉSIDENTE:

665

Oui, s'il vous plaît.

PAR M. GUY DUFORT:

670 Sur les lots privés, on a treize (13) éoliennes; sur les lots publics, on en aurait quarante-six (46); et sur les lots intégrés, ça fait treize (13) plus quarante-six (46), ça fait cinquante-neuf (59), on en aurait huit (8), sur les lots intra.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675

Merci.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

680 Bon, ici, on a à l'écran tous les petits points bleus qui représentent des sites d'abattage d'original. Pour l'ensemble de la zone 1, qui se trouve à faire de Sainte-Flavie à Sainte-Flavie; c'est différent un peu de la région administrative, mais ça couvre l'ensemble de la Gaspésie.

685 Il y a un petit rond vert sur le coin de L'Anse-à-Valleau qui présente les sites d'abattage d'original 2004. Il y a exactement cent six (106) originaux qui ont été abattus dans un rayon de vingt kilomètres (20 km) à partir de L'Anse-à-Valleau.

690 On remarque aussi que presque la moitié de la superficie est en eau, donc ça donne une idée un peu du nombre "d'originaux" où on va à la chasse, là. Ça fait que ça montre une utilisation effectivement du territoire. Ça fait que c'est pas très précis comme information, mais ça donne quand même une indication que ça chasse.

695 Il y a une espèce de zone blanche, là, où on devine, juste à côté d'un périmètre plus foncé, ça c'est le parc de la Gaspésie où il y a pas de chasse évidemment. Ça fait que c'est pour ça que c'est un petit peu plus blanc.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

700 Pardon, et les points bleus?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Les points en bleu, c'est tous des sites d'abattage d'original.

705 À chaque fois qu'un original est abattu, est chassé, les personnes sont obligées de les enregistrer, puis ils donnent la localisation de la capture. Nous, on fait des bases de données avec ça, et puis ça, c'est pour l'année passée, l'ensemble des originaux qui ont été tués en Gaspésie.

710 Le rond vert pâle, c'est un rayon de vingt kilomètres (20 km) centré sur Anse-à-Valleau et dans ce rond-là, il y a des petits points rouges; les points rouges, bien, il y en a cent six (106) originaux chassés dans un rayon de vingt kilomètres (20 km).

PAR LA PRÉSIDENTE:

715 Et les points rouges, ça veut dire quoi, parce que je m'excuse, on peut pas lire la légende, là.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

720

Ah bien, les points bleus...

PAR LA PRÉSIDENTE:

725

Rouges!

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

730

Les points rouges, c'est juste pour les faire ressortir parce qu'ils sont à l'intérieur d'un rayon de vingt kilomètres (20 km) de L'Anse-à-Valleau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

735

Qui couvrent le domaine d'une certaine façon.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

740

Non, ça a rien à voir avec le domaine.

Ce que j'ai demandé à notre responsable grande faune, je lui ai demandé de me donner un rayon de vingt kilomètres (20 km) centré sur L'Anse-à-Valleau, pour savoir combien d'orignaux il s'était tué.

PAR LA PRÉSIDENTE:

745

D'accord.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

750

C'est la seule information que ça donne. Dans le parc d'Anse-à-Valleau, combien il y en a, je le sais pas, mais il y aurait moyen de le savoir aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

755

Est-ce que vous avez cette information-là pour les cerfs de Virginie?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

760

Non, pas pour le cerf de Virginie. On pourrait éventuellement peut-être l'avoir, mais je suis pas sûr qu'on a cette information-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourriez-vous vous informer, puis voir si c'est possible?

765

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Je pourrais regarder.

770

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît, merci.

Monsieur Samak.

775

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Juste encore une fois pour clarifier le code couleurs.

780

Tous les points sur la péninsule, c'est des points d'abattage d'animaux individuellement. Et ceux qui sont en rouge concernent L'Anse-à-Valleau.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

785

Dans le fond, c'était juste de faire ressortir ceux qui sont abattus dans un rayon de vingt kilomètres (20 km) centré sur Anse-à-Valleau. C'est juste ça l'information que ça donne, le code de couleurs.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

790

Merci.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

795

Ça fait que pour l'ensemble de la Gaspésie, ce qu'on voit là, il y a quatre mille trois cent quatre-vingt-un (4381) points, puis dans Anse-à-Valleau, dans un rayon de vingt kilomètres (20 km), il y en a cent six (106).

PAR LA PRÉSIDENTE:

800

Est-ce que vous pouvez déposer...

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

805 Oui, chaque point correspond évidemment à une bête.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

810 Est-ce que, curieux, la population totale de cet animal est estimée à combien à peu près dans cette région?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

815 Bien, ce qu'on a comme information, c'est pas un nombre de bêtes nécessairement, mais c'est une densité par dix kilomètres carrés (10 km²). On est autour de huit (8) orignaux par dix kilomètres carrés (10 km²). C'est dans les plus hautes densités au Québec.

820 Si je peux faire, il y a deux (2) chiffres importants, la capacité de support, ce qu'on considère comme étant le maximum d'orignaux que le territoire peut occuper, c'est à peu près vingt (20) orignaux par dix kilomètres carrés (10 km²), c'est des densités très très très très fortes, on a ça seulement que dans certaines sections du parc de la Gaspésie, où il y a pas de chasse.

825 Ce qu'on vise à faire avec le plan de gestion de l'original, c'est de se situer autour de dix (10) orignaux par dix kilomètres carrés (10 km²) en Gaspésie, ce qui est énorme. Puis actuellement, on est autour de huit (8).

830 Puis on voit, avec les récoltes, que c'est distribué, c'est assez bien distribué sur l'ensemble du territoire. Ce qu'on voit, les sections un peu plus claires, là, c'est sur le pourtour de la Gaspésie, là on est en milieu plus agroforestier, plus habité, c'est normal que les points soient plus distancés.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

835 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

840 J'aimerais revenir à l'utilisation du territoire. Je pense que c'est le document 8.1, nous donnait une liste des lots privés.

Est-ce que c'est toujours d'actualité par rapport à la nouvelle configuration, ces données-là? Et est-ce que ça serait possible d'avoir ça sur une carte, parce que je veux bien croire, on a différentes cartes, là, mais on a même, on a vu ce matin qu'il y avait une carte des

845 cadastres, je pense qu'il y a des cadastres qui ont été établis en territoire privé probablement pour les besoins du projet.

Alors est-ce que vous avez une carte qui est actualisée avec la nouvelle configuration, qui nous indique les lots privés?

850

PAR M. GUY DUFORT:

Je pense que oui, madame, mais je vais demander à notre équipe de faire la recherche et nous vous communiquerons l'information.

855

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Merci.

860

Maintenant, par rapport aux contrats d'option.

On aimerait savoir, premièrement combien il y a de propriétaires, parce qu'il peut y avoir un propriétaire qui a plusieurs lots, donc combien de propriétaires sont affectés, et combien de propriétaires ont signé, et combien de propriétaires sont en négociation pour les contrats d'option?

865

PAR M. GUY DUFORT:

Je pense, madame, qu'il y a comme quarante-sept (47) propriétaires privés sur le territoire, sauf les gens qui sont représentés par monsieur Bernatchez qui n'ont pas signé de contrat d'option avec nous, nous avons tous les contrats d'option nécessaires pour l'implantation des éoliennes sur les terres privées.

870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc il y aurait une possibilité de douze (12) propriétaires qui seraient en négociation en ce moment?

875

PAR M. GUY DUFORT:

Oui, possiblement madame, je vais faire, je vais aller...

880

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourriez-vous vérifier?

885

PAR M. GUY DUFORT:

890 Oui madame, je vais vérifier et vous donner les détails des chiffres de cette information-
là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

895 Alors on va continuer avec le domaine de la faune.

Ah oui, madame Mbatika avait une question à vous poser par rapport aux contrats d'option.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

900 Je voulais un peu comprendre, parce que dans les annexes, quelque part, j'ai vu que le paiement fixe est de six cents dollars (600 \$) par éolienne. Et ces montants pouvaient être ajustés selon la puissance de l'éolienne qui sera installée.

905 Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu, selon la puissance de l'éolienne, est-ce qu'elles ont des puissances différentes, est-ce qu'au moins on peut avoir un peu d'éclaircissement là-dessus?

PAR M. GUY DUFORT:

910 Bien, madame Mbatika, ou membres de la Commission, c'est que les premiers contrats d'option que nous avons signés avec les propriétaires fonciers de L'Anse-à-Valleau, on ne savait pas exactement encore quelle était la puissance des éoliennes que nous allions installer.

915 Alors le chiffre de six cents (600 \$), à l'époque, était basé sur des éoliennes de sept cent cinquante kilowatts (750 kWh), excusez-moi, et bon, de sorte que nous avons fait comme une règle de trois (3), de sorte que plus la puissance augmente, plus la personne reçoit d'argent sur l'éolienne.

920 Et si vous le permettez, une éolienne va rapporter approximativement, et le chiffre que je vous cite est basé sur un facteur d'utilisation de trente-sept pour cent (37 %) et avec un prix moyen, tel que nous l'avons communiqué à la Commission hier, de six point cinq sous du kilowattheure (6,5 ¢/kWh), ce qui représente approximativement, non pas approximativement mais assez précisément, je vais vous donner le chiffre, là, quinze cent quatre-vingts dollars
925 (1580 \$) de l'éolienne.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

C'est bon, merci.

930 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On aimerait regarder maintenant l'impact sur la faune aviaire.

935 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, la carte que vous avez demandée, madame Marjolaine Castonguay pourrait la projeter à l'écran.

940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît.

945 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame, on est un petit peu - me permettez-vous de vérifier avec mon équipe, on est un petit peu comme, un petit peu confus entre deux-trois (2-3) personnes, là.

950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y!

955 **PAR M. GUY DUFORT:**

Je voudrais vérifier quelque chose pour être sûr qu'on vous projette la bonne carte.

Alors excusez-moi! Est-ce que je peux aller, madame la Présidente?

960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y!

965 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, Patrick m'a communiqué l'information suivante que nous avons dû refaire le cadastre, et pour différentes raisons, et nous n'avons pas la carte finale puisque que tout ce que, permettez-moi l'expression, parce que le squelette cadastral a été comme rebâti et nous pourrions déposer cette carte peut-être au courant de la semaine prochaine.

970 Mais par contre, nous avons dans la salle ici, monsieur Gérard Joncas, arpenteur, qui pourrait répondre à des questions à la Commission sur ce sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

975 En fait, on n'avait pas des questions en particulier, sauf que comme vous aviez indiqué
durant la visite de site, l'éolienne qui était dans la seigneurie n'est plus là à cause d'un
ajustement cadastral de quatre-vingts mètres (80 m), il y aura peut-être des questions ce soir
de la part des citoyens.

980 Mais pour nous, c'est ça, on n'a plus de carte, comme vous l'avez constaté, il faut faire
une mise à jour pour ces données-là. Donc si vous pouvez préparer ça pour la semaine
prochaine, ça serait satisfaisant.

PAR M. GUY DUFORT:

985 Oui, madame, vous aurez la carte à jour la semaine prochaine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

990 D'accord, merci.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

995 Madame la Présidente! Ici, Claudel Pelletier, Faune Québec. Il y a Jean-Marc Hardy
qui vient d'arriver.

Donc les questions tantôt qu'on parlait pour le volet forestier, et ainsi qu'une copie du
RNI, là, peut-être qu'on pourrait s'adresser à lui directement maintenant.

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

1000 Bonjour madame la Présidente, si je comprends bien, j'étais attendu!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005 Oui! Bien en fait, on voulait surtout le dépôt de deux (2) documents, le RNI et le plan de
mise en valeur des forêts privées.

Je sais pas si vous avez des points à souligner à la Commission par rapport à ces deux
(2) documents-là ou outils sur le terrain, si vous voulez?

1010 Et le changement, il y a quand même de nombreuses éoliennes qui ont été déplacées,
alors est-ce que chez vous, vous considérez qu'il y a une mise à jour à faire par rapport aux
impacts sur le couvert forestier?

1015 **PAR M. JEAN-MARC HARDY:**

Bon, lorsque le projet final, la localisation finale, pardon, sera connue, il y aura une autre analyse qui va être faite, parce qu'il y en a eu une préliminaire, et jusqu'à présent, la localisation a été conforme effectivement aux contraintes du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts publiques.

1020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous pouvez nous déposer ces deux (2) documents?

1025

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

Le document comme tel, vous voulez parler des normes?

1030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, le Règlement sur les normes, oui...

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

1035

Oui, effectivement, je peux déposer ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1040 ...et le plan de mise en valeur des forêts privées?

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

Le PPMV ou le plan de mise en valeur effectivement des forêts privées, évidemment nous ne sommes pas dépositaires de ce document-là, c'est plutôt le Syndicat des producteurs de bois qui est dépositaire de ce document-là.

1045

On en a quand même une copie, là, qu'on peut mettre à votre disposition, effectivement, madame la Présidente.

1050

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît. Merci.

1055 **PAR M. JEAN-MARC HARDY:**

Évidemment, je n'ai pas ces documents-là avec moi ici, mais je peux les faire parvenir dans les prochains jours?

1060 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît.

1065 **PAR M. JEAN-MARC HARDY:**

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1070 Merci.

PAR M. GUY DUFORT:

Madame la Présidente...

1075

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Dufort.

1080 **PAR M. GUY DUFORT:**

... excusez-moi, mais j'aimerais apporter une information additionnelle.

1085 On vient de me communiquer ceci, c'est que la carte que vous demandez se trouve dans le volume 4 et c'est la carte 3.1. Et vous avez là la configuration du nouveau squelette cadastral.

La carte que nous allons vous donner, ce que nous allons placer sur la carte, quels sont les lots intramuraux privés et ainsi que la seigneurie, et les lots intramuraux, intramunicipaux.

1090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'était l'information qui nous manquait.

1095 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 Merci.

 Avant de passer à la faune aviaire, il y avait un élément qu'on avait considéré, nous, dans notre analyse, c'était les chantiers, en fait il y a des chantiers de construction durant la période de la chasse, alors sur le plan sécurité, on se demandait qu'est-ce qui pouvait, quels
1105 étaient les dangers, puis qu'est-ce que vous prévoyez faire, pendant la période de la chasse?

PAR M. GUY DUFORT:

 Bien madame, je comprends la question que la sécurité va des deux (2) côtés, et pour
1110 les chasseurs et pour nous, et la décision...

PAR LA PRÉSIDENTE:

 C'était surtout pour vous!
1115

PAR M. GUY DUFORT:

 Excusez-moi, madame, si j'ai badiné un petit peu, mais c'est un petit peu dans ma nature aussi de le faire.
1120

 C'est que j'expliquais hier que nous avons été très sensibilisés par les chasseurs et nous avons compris que c'était très important pour eux, de sorte que la décision de l'entreprise était de ne pas faire des travaux durant le temps de la chasse.
1125

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Merci.

 Alors je pense qu'il y a eu des inventaires d'oiseaux de proie au printemps, mais il y en a pas eu en période automnale parce qu'on disait qu'il y avait un faible passage de ces rapaces qui avait été observé.
1130

 D'abord, est-ce que c'est exact et d'où vous tenez cette information? Est-ce que c'est du MRN ou des clubs d'ornithologues, j'aimerais avoir plus de précisions à cet égard.
1135

PAR M. GUY DUFORT:

 Madame, avec votre permission, je transférerai la parole à madame Castonguay, et madame Castonguay aurait une petite présentation à faire sur l'ensemble de la faune aviaire sur le site de L'Anse-à-Valleau.
1140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. Allez-y, ça serait bien de l'avoir, oui.

1145 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Madame la Présidente, afin de répondre à votre question, nous allons vous présenter les résultats des différents inventaires qui ont été réalisés à L'Anse-à-Valleau à partir du printemps 2002.

1150

Lorsqu'on parle de la faune avienne, on s'entend qu'on parle de la présence de différentes espèces d'oiseaux sur le territoire. Dès le printemps 2002, Cartier énergie éolienne était intéressée à connaître quelle était la faune avienne du secteur qui était pressenti pour l'implantation du parc éolien.

1155

Cinq (5) inventaires ont été réalisés au total, dont celui du printemps 2002 qui s'est échelonné sur plusieurs semaines. Au printemps 2003, nous avons réalisé un autre inventaire des oiseaux migrateurs. À l'automne 2003, également, où on a observé les passages des rapaces.

1160

Dans le but de répondre à votre question, l'information dont on dispose provient de l'ensemble de ces inventaires et également des banques de données de l'Association des clubs d'ornitho du Québec, ainsi que la banque sur les oiseaux menacés du Québec également..

1165

On a réalisé un autre inventaire au printemps 2004, celui-ci visait principalement la grive de Bicknell, puisque en 2003, on n'avait pas observé de grives de Bicknell, mais on avait entendu la grive à joues grises, on voulait s'assurer d'avoir bien séparé ces deux (2) espèces et de s'assurer que la grive de Bicknell ne nichait pas sur le territoire, ou du moins de donner toutes les chances d'en trouver si elle était présente.

1170

Au printemps 2005, à la demande du ministère MRN Faune, nous avons réalisé un inventaire au niveau des oiseaux migrateurs plus tôt au printemps. Vous comprendrez qu'aux printemps 2002 et 2003, nous avons fait les inventaires quand le site était davantage accessible pour couvrir l'ensemble du domaine. Au printemps 2005, on s'est concentré sur des points plus hauts, facilement accessibles – facilement accessibles, on s'entend – à partir du 31 mars 2005. Actuellement, les inventaires sont toujours en cours.

1175

1180

Au niveau du suivi des migrations des oiseaux, il y a plusieurs méthodes qui ont été utilisées toujours dans l'objectif de pouvoir détecter le maximum d'espèces possibles et le maximum d'individus. On a utilisé la méthode des points d'observation. Comme mentionné précédemment, on localise des points qui sont des points situés en hauteur dans différents peuplements forestiers, afin d'observer au maximum le passage des oiseaux.

1185 On a également réalisé des inventaires par transect, c'est-à-dire qu'on trace des lignes où on se déplace à pied et qu'on fait l'écoute des oiseaux à un intervalle connu.

1190 On a également intensifié nos inventaires dans le secteur des lacs, de façon à couvrir les milieux lacustres, c'est des milieux où il y a une faune particulière, comme par exemple la sauvagine qui peut se tenir dans ces milieux.

1195 Également pour la grive de Bicknell, on a fait des appels par enregistrement, c'est-à-dire qu'on émet, dans les habitats propices à cet oiseau, son chant. Et ces oiseaux, étant donné qu'ils sont territoriaux, nous répondent, répondent à l'enregistrement, ce qui nous permet de détecter plus facilement leur présence.

1200 Le secteur à l'étude, c'est le secteur que vous avez visité ce matin, là, le secteur du domaine du parc de L'Anse-à-Valleau situé entre le golfe et une partie au sud dans le secteur des terres publiques.

1205 Je vous présente ici principalement les résultats de l'inventaire de 2003, étant donné qu'il couvrait deux (2) saisons, le printemps et l'automne. L'inventaire printanier s'est déroulé du 29 avril au 16 juin. Au total, cent quinze (115) espèces ont été notées, entendues ou vues, pour un total de près de six mille (6000) observations pendant deux cents (200) heures d'observation. Vous voyez ici l'importance de l'inventaire de manière à s'assurer de détecter le maximum d'espèces possible et le maximum d'oiseaux possible.

1210 Les espèces les plus abondantes dans le secteur sont, par ordre: le merle d'Amérique, le bruant à gorge blanche, le junco ardoisé, le roitelet à couronne rubis et la mésange à tête noire. Les chiffres que vous voyez à l'extrémité de leur nom, c'est le nombre d'observations qui ont été effectuées pendant l'inventaire printanier. On note principalement des oiseaux qui sont fréquents dans les milieux ouverts ou perturbés.

1215 Je présente ici les différentes espèces: le merle d'Amérique, le bruant à gorge blanche, le junco ardoisé, le roitelet à couronne rubis, la mésange à tête noire.

1220 Les personnes qui réalisent ces inventaires sont des personnes qui sont capables d'identifier les oiseaux uniquement avec le chant et qu'ici nous, on est chanceux, on les voit, mais eux, la plupart du temps, les différencient uniquement à l'aide d'un chant.

1225 Au niveau des espèces de rapaces présentes, les espèces qui ont été vues sont: l'épervier brun, la buse à queue rousse, la buse pattue, le faucon émerillon et le balbuzard Saint-Martin. L'espèce la plus abondante est l'épervier brun.

1225 Je présente également les différentes espèces: l'épervier brun, la buse à queue rousse dans son vol caractéristique, la buse pattue, le faucon émerillon qui est plus petit, et le busard

Saint-Martin qui est caractérisé par son croupion blanc qui est facilement identifiable avec ce signe distinctif.

1230 L'inventaire automnal a été réalisé du 18 août au 26 septembre 2003. Quarante-quatre (84) espèces d'oiseaux ont été observées pour un total de plus de quatre mille (4000) observations, pendant cent vingt-cinq (125) heures d'inventaire.

1235 Les espèces présentes ont été le jaseur d'Amérique, le bec-croisé bifascié, le bruant à gorge blanche, le tarin des pins et la sittelle à poitrine rousse.

Voici les magnifiques oiseaux: le jaseur d'Amérique, le bec-croisé, le bruant à gorge blanche toujours, le tarin des pins et la sittelle à poitrine rousse.

1240 Au niveau des rapaces, vous voyez le nombre très inférieur de déplacements. Au niveau de l'épervier brun, cinq (5) individus ont été observés, l'autour des palombes, busard Saint-Martin, balbuzard pêcheur, et la buse à queue rousse.

1245 Je vous présente les individus qu'on n'avait pas eu la chance de voir au printemps: l'autour des palombes, le balbuzard pêcheur, et la crécerelle d'Amérique.

1250 Comme mentionné précédemment, la surveillance des espèces à statut particulier, les informations nous proviennent de deux (2) sources d'information, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, au niveau de l'occurrence de certaines espèces. Il y a aussi le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, le COSEPAC, et il y a des informations qui nous sont parvenues également du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Environnement Canada.

1255 Également dans ce secteur-ci, nous avons communiqué avec les différents - le COGE, le Club d'ornithologues de la Gaspésie où plusieurs discussions nous ont permis d'en connaître davantage sur les espèces qui pouvaient être potentiellement présentes.

1260 Il y a trois (3) espèces qui sont susceptibles, qui pourraient être susceptibles d'occuper le territoire, soit la grive de Bicknell, où après les inventaires qui ont été réalisés au printemps 2003 et au printemps 2004, aucune détection n'a été effectuée. Au printemps 2004, nous avons fait des inventaires spécifiques où une planification au niveau des points d'écoute ont été sélectionnés méticuleusement avec les cartes écoforestières dont nous disposons. Une recherche particulière a été faite dans les peuplements matures de résineux rabougris, où il est reconnu que cet oiseau niche préférentiellement.

1265 On a également visité d'autres milieux un peu plus perturbés, par exemple de jeunes plantations où une repousse au niveau du feuillu, un mélange de petits conifères et de feuillus ont été observés. On a fait un effort particulier dans ces milieux, et aussi à l'aide d'appels par enregistrement, aucune grive n'a été détectée. Les conditions d'inventaire étaient excellentes

1270 et l'observateur qui a été mandaté pour cet inventaire est une personne spécialisée dans l'identification des oiseaux au chant.

Également, lors de cet inventaire, ce qu'on a noté, les peuplements forestiers qui étaient visés avaient déjà été bûchés et étaient régulièrement dégradés.

1275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc la grive à joues grises, vous pouvez pas confirmer si c'était une grive à joues grises ou une grive de Bicknell qui a été vue, c'est ça?

1280 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Connaissant la qualité de l'observateur qui était présent en 2003, Raphaël, Raphaël est convaincu d'être capable de différencier la grive à joues grises et la grive de Bicknell.

1285 Un autre élément qui m'amène à être certaine dans notre identification, c'est qu'elle a été entendue qu'à quelques reprises, à une période très donnée. On l'a pas entendue au mois de juin, dans les dates où elle devrait nicher, ce qui nous fait penser que c'était une grive à joues grises qui était de passage, qu'on a entendue lors de son passage pour sa migration vers le nord et puis par la suite, qui a quitté le site.

1290 Donc ça n'est pas la grive à joues grises, la grive à joues grises ne niche pas ici et ce n'est pas la grive de Bicknell, puisqu'on l'a pas détectée par la suite. Qui confirme nos observations.

1295 Également, on a observé six (6) individus de pygargues à tête blanche. Cette espèce ne niche pas sur le site, puis ce qu'on a vu lors des inventaires, c'était six (6) individus immatures, donc en migration qu'on a vus tôt au printemps.

1300 Par la suite, il y a également trois (3) individus de faucons pèlerins qui est une autre espèce à statut particulier. On a observé les trois (3) individus avant le 12 mai, et aucune observation n'a été faite après le 12 mai, ce qui nous laisse croire que cette espèce non plus ne nicherait sur le site.

1305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous dites que vous avez observé les pygargues et les faucons pèlerins, en vol, est-ce que vous les avez observés en vol ou si...

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1310

Au niveau de leur comportement spécifique, je devrais consulter nos notes d'inventaire pour vous répondre de façon précise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315

Oui, s'il vous plaît. Pour s'assurer – bien, vous dites qu'ils nichent pas ici, mais il faudrait quand même voir quel était l'environnement des observations.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1320

Voilà, ça, je pourrais le vérifier dans nos notes que j'ai ici avec moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1330

Est-ce que c'est possible, madame Castonguay, de nous fournir cette information dans le contexte du patron général depuis dix (10) ans, quinze (15) ans, est-ce que ces oiseaux qui nichent pas ici, est-ce qu'on peut dire ils nichent plus ici ou c'est nouveau ça, ils nichaient avant mais ils nichent plus.

Alors juste dans une échelle de temps raisonnable pour comprendre un peu le contexte.

1335

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1340

Oui. J'ai avec moi les différentes études qui sont produites par les ministères sur ces espèces à statut particulier, les rapports de situation des différentes espèces qui datent de novembre 1999 et j'en ai quelques exemplaires dont je pourrais vous laisser.

Je vous montre les photos des différentes espèces: la grive de Bicknell, le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin.

1345

Si vous désirez, je peux continuer? Oui.

Au niveau des observations qui ont été notées en 2003, les observateurs ont noté le sens des déplacements. Au printemps, ce qu'on peut observer, c'est que les oiseaux, ce qu'on a observé, c'est que les oiseaux se déplacent le long de la côte.

1350

Vous avez le graphique ici, les oiseaux se déplacent de l'ouest et vers l'est, très peu de déplacements se font vers le nord et le sud. Les déplacements se font principalement le long de la côte. Et à l'automne, on voit un déplacement qui est beaucoup plus net, les individus se déplacent vers le sud-est, vers le sud.

1355

Les impacts d'un parc éolien sur la faune avienne, deux (2) impacts qui sont potentiels, un impact qui est dû à la perte d'habitat pour la mise en place des éoliennes.

1360

Dans le secteur, pour le parc de L'Anse-à-Valleau, trois virgule deux pour cent (3,2 %) du territoire forestier devra être - où il va y avoir des coupes forestières, qui va créer des ouvertures à certains endroits dans le parc. Et le deuxième impact, c'est le risque de collision avec les pales et les mâts où la littérature nous indique qu'il y a environ un virgule huit (1,8) oiseau par éolienne par année, qui sont tués par des collisions avec les pales.

1365

Le promoteur, pour s'assurer de connaître les impacts du parc, s'engage ou a prévu de faire un suivi ornithologique pendant la première année d'observation suite à la mise en place du parc.

Voilà!

1370

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais demander à monsieur Pelletier, est-ce qu'un suivi d'un an, c'est satisfaisant pour le ministère?

1375

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Un suivi d'un an, c'est pas très long effectivement. Ça pourrait vraiment être un peu plus long.

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Deux (2) ans, cinq (5) ans?

1385

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Idéalement trois (3).

1390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Trois (3).

On a discuté quand même amplement de tout ce qui a trait à la mortalité potentielle des oiseaux à Baie-des-Sables.

1395

Vous semblez avoir la même évaluation pour Anse-à-Valleau, est-ce qu'il y aurait des conditions particulières qui feraient que ça serait plus élevé ici, à Anse-à-Valleau. La raison pour laquelle je dis ça, c'est qu'on a vu que le relief au bord de la mer était quand même assez escarpé.

1400

Je commencerais d'abord par demander au promoteur la distance entre la 132 et la côte, est-ce que vous savez elle est de combien? En moyenne.

PAR M. GUY DUFORT:

1405

Nous allons le calculer madame. Je vous reviendrai avec l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410

D'accord.

Alors monsieur Pelletier, est-ce que vous pensez que vu un contexte beaucoup plus escarpé, est-ce qu'il y aurait une possibilité que ça soit moindre ou que ça soit plus que la valeur qui a été présentée?

1415

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Oui. Bon, effectivement, hier j'en ai glissé un petit peu un mot, là. L'impact que peut avoir un parc éolien sur les oiseaux, c'est vraiment en fonction du site. Le un point huit (1,8), c'est une moyenne, là, mais on peut facilement citer des parcs qui sont pas mal plus, qui ont un impact beaucoup plus gros, puis probablement des parcs avec beaucoup moins d'impact aussi. Bon, ça fait que dans le fond, il faut regarder vraiment la situation du secteur.

1420

Dans le cas des oiseaux, ce qui est un peu particulier, c'est qu'il y a beaucoup d'espèces d'oiseaux, puis la plupart des espèces sont des migrateurs. Ça fait que quand on présente tantôt les différents inventaires, ça touche beaucoup d'espèces, puis toutes les espèces migrent pas nécessairement en même temps puis ont pas nécessairement non plus le même patron de migration.

1425

Dans le cas des oiseaux, il y a deux (2) juridictions, il y a le fédéral qui gère presque l'ensemble des espèces migratrices, dont le grive de Bicknell. Du côté provincial, on gère les oiseaux de proie. Ça fait que moi, c'est les oiseaux de proie qui m'intéressent.

1430

Alors les oiseaux de proie, ce qu'ils ont de particulier, c'est qu'ils s'en viennent du sud puis ils s'en vont vers le nord parce qu'ils vont nicher dans le nord. Quand ils arrivent, ils

1435

1440 traversent la péninsule, quand ils arrivent vis-à-vis le golfe et l'estuaire, ils hésitent à traverser des grandes surfaces d'eau. Ce qui fait qu'ils vont longer la côte à la faveur des courants, des déplacements d'air, donc les éoliennes utilisent aussi des déplacements d'air, ça fait qu'il y a un rapprochement. Puis ils vont longer la côte vers l'ouest jusqu'à temps qu'ils vont trouver un secteur propice à traverser.

1445 Ça se fait beaucoup dans le coin du Bic, Saint-Fabien, Trois-Pistoles, etc. Il y a une station d'enregistrement d'oiseaux qui se fait à Saint-Fabien, dans le parc du Bic, où ils dénombrent à tous les ans, entre le mois de mars et mai à peu près, l'ensemble des oiseaux de proie qui passent là. Ça fait que ça, c'est un site important pour nous autres parce qu'on voit des fluctuations annuelles là-dedans, puis on voit en même temps quelles espèces qui passent, puis à quelle fréquence, puis à quelle date, etc.

1450 À l'automne, après avoir niché, ils repartent du nord puis ils s'en reviennent vers le sud et puis ils font à peu près le même patron sauf que là, à ce moment-là, ils s'en vont traverser à Tadoussac. Ça fait qu'il y a une autre station d'enregistrement d'oiseaux de proie à Tadoussac pour le retour. Ça fait que c'est quand même - ça c'est deux (2) sites importants.

1455 Nous, quand on donne des avis sur les oiseaux de proie puis les inventaires qu'on veut faire, on essaie de cibler ça dans les mêmes périodes, des pics de migration qu'on observe à Saint-Fabien ou à Tadoussac. Ça fait que ça, c'est une notion importante. Si on veut avoir les oiseaux de proie qui migrent à Anse-à-Valleau, bien, il faut essayer de faire les inventaires à l'intérieur des périodes de migration qu'on connaît. Ça fait que ça, c'est un point.

1460 C'est ça. Ça fait que peut-être quelques chiffres par rapport aux espèces qu'on parle. D'abord, ces oiseaux de proie là, il y en a plusieurs qui sont des oiseaux désignés menacés, plutôt vulnérables, il y a l'aigle royal qui est désigné vulnérable.

1465 Tantôt, on faisait référence au rapport de situation. Le rapport de situation, c'est un document qui fait un peu l'état de la population à un point donné, là. Ça fait que dans le rapport de situation de l'aigle royal, on parle de cinquante-cinq (55) couples connus pour l'ensemble du Québec, essentiellement dans le nord. L'année passée, au belvédère Raoul-Roy, on a vu quarante-neuf (49) observations d'aigle royal. Ça fait que quarante-neuf (49) individus sur cent dix (110), mettons, bien, ça fait quand même pas loin de cinquante pour cent (50 %) de la population connue qui passe là-bas.

1475 Dans la Gaspésie, il y a trois (3) sites de nidification potentiels qui apparaissent au CDPNQ, qui sont pas à Anse-à-Valleau, mais ces sites-là, il faudrait qu'ils soient validés parce qu'il faudrait vérifier à chaque année si les sites sont occupés, là, mais ce qu'on sait, c'est qu'il y a à peu près trois (3) nids en Gaspésie d'aigle royal.

L'autre espèce, c'est le pygargue à tête blanche qui est aussi vulnérable. Il y a, dans le plan de rétablissement, on dit entre soixante-quinze (75) et cent cinquante (150) couples à peu

1480 près. Il en a passé à Raoul-Roy, l'année passée, quatre-vingt-quatre (84) individus. Ça fait que ça circule. En Gaspésie, on a un site potentiel de connu.

1485 Le faucon pèlerin est désigné vulnérable aussi, il y a moins de trente (30) couples de connus au Québec. À Raoul-Roy, on a vu trois (3) observations. Vous en avez vu trois (3) aussi, ça fait que c'est quand même intéressant, puis il y a un site de nidification potentiel en Gaspésie.

1490 Donc ce que je veux dire avec ça, dans le fond, c'est que la côte est beaucoup utilisée comme voie de migration pour ces espèces-là. D'où l'importance de faire des bons inventaires avant de réaliser les travaux, pour bien documenter si ça passe ou si ça passe pas.

1495 Ce qui est plus nébuleux, c'est l'automne, quand ils reviennent de Tadoussac, si on veut, puis qu'ils reviennent sur le côté sud, là la dispersion, comment elle se fait, c'est pas sûr qu'ils refont leur chemin à l'envers, là. Ça fait que les densités sont probablement moins importantes à l'automne, là. Je pense pas qu'il resuivent la côte, là. Ils se dispersent probablement plus largement, là, au-dessus de la province, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500 Mais quand vous parlez de la côte, c'est une bande de combien de kilomètres à partir de la mer?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1505 Les oiseaux de proie vont utiliser beaucoup les courants ascendants puis ces choses-là pour économiser de l'énergie, ça doit pas être une bande qui est très large. D'après moi, ça suit quand même le littoral sur les crêtes, là, qui sont les plus près, là, de l'eau. Bien, on peut penser peut-être, je sais pas, trois-quatre-cinq kilomètres (3 km-4 km-5 km), maximum.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 D'accord.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1515 Oui monsieur Pelletier. Alors à la lumière de ce que vous avez dit concernant le comportement des rapaces, comment vous évaluez l'inventaire présenté par l'initiateur du projet, de point de vue d'envergure, et du choix du temps pour faire l'évaluation?

1520

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1525 Bon, tantôt on a présenté les inventaires de 2004, 2003, bon. De 2003, oui. Et puis là, la couverture de temps était très fragmentaire, là.

Ça fait qu'on a redemandé des nouveaux inventaires. On a suggéré de faire des nouveaux inventaires, puis là ils sont en train de les faire, finalement, en 2005, c'est ce que j'ai compris. J'ai pas vu les résultats vraiment, là, parce que le rapport, je sais pas s'il est déposé, mais en tout cas, mais j'ai pas vu.

1530 Mais la période dont on parlait tantôt, il faudrait peut-être repasser l'acétate, là, c'est du 25 mars, puis ils sont en cours, c'est tu ça que j'ai noté? Du 31 mars, puis ils sont en cours, c'est ça? Donc ça devrait couvrir pas mal l'ensemble de la période, là.

1535 Là, il reste à voir où ils ont fait les stations, combien d'heures d'observation ça fait tout ça, là. Puis ça, je suis pas en mesure de l'évaluer actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1540 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1545 Quel type de balises lumineuses vous allez avoir ici, est-ce que c'est des lumières blanches comme à Baie-des-Sables?

PAR M. GUY DUFORT:

1550 Je demanderais à monsieur Bouchard de répondre à cette question, s'il vous plaît.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1555 Ça, nous sommes présentement en discussion avec Transport Canada. On a un groupe de discussion, parce que Transport Canada est en train d'évaluer toute l'implantation des parcs, comment qu'ils vont banaliser ça. Parce qu'au début, ils voulaient avoir une lumière sur chaque éolienne et ça faisait un impact majeur.

1560 Et là, nous sommes présentement en discussion. Mais normalement, ce qui devrait être utilisé, c'est environ une dizaine de lumières, en contour du parc, pour identifier le parc mais pas plus que dix (10) lumières environ, pour bien délimiter le parc et non toutes les éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1565 Monsieur Pelletier, est-ce que vous considérez qu'il y a certains types d'oiseaux qui seraient plus vulnérables que d'autres en regard, là, aux collisions, disons?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1570 Bien, je vais rester dans ma juridiction parce que je parlerai pas des oiseaux fédéraux, là, parce que je les connais pas puis je connais pas les densités de population, ni rien de ça. Essentiellement, les trois (3) espèces que j'ai parlé, aigle royal, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin, c'est sûr que c'est celles-là qu'on regarde plus attentivement.

1575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1580 Maintenant pour les inventaires ou les études qui ont été demandées en surplus, là, est-ce que – il y a l'inventaire de la grive de Bicknell – est-ce que ça fait partie, ça, des inventaires que vous devez déposer, j'imagine prochainement, parce que c'est un inventaire de printemps.

PAR M. GUY DUFORT:

1585 Madame Castonguay répondra.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1590 Concernant la grive de Bicknell, aucun inventaire supplémentaire nous a été demandé. Ce printemps, l'inventaire que nous avons réalisé concerne les rapaces, de manière à couvrir la période que nous, nous avons pas couvert au début avril.

1595 En 2003, nous avons planifié les zones d'inventaire en fonction des inventaires que nous disposions pour le parc Forillon, où on indiquait que le pic de migration était situé à la mi-mai. Ça fait qu'on avait fait la planification des inventaires la dernière semaine d'avril, de manière à être prêt à voir passer le pic de migration des différentes espèces.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1600 D'accord.

Je pense que madame Martel avait quelque chose à ajouter aussi? Je viens d'avoir un petit message.

1605 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Ah, j'opine de la tête un peu trop facilement!

1610 Oui, c'est parce que finalement, nous, ce qu'on a demandé, c'est effectivement un inventaire de printemps pour les rapaces. On considère qu'au niveau des inventaires, le travail a été fait de façon, après consultation aussi de l'équipe de Claudel Pelletier, les analystes au ministère spécialisé dans les oiseaux, on considérait que les inventaires qui avaient été faits, hormis les rapaces, étaient faits avec une méthode adéquate et couvraient les dates appropriées.

1615 Ça, c'est sous toute réserve de ce qu'on va obtenir pour les rapaces. On avait une information qui nous convenait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620 Est-ce que ce serait possible d'avoir l'inventaire des rapaces, non? Ça va être prêt quand?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1625 La meilleure information là-dessus, c'est vraiment le plan, pas le plan, mais le rapport de situation. Ça fait l'état de la situation qui a amené à la désignation de l'espèce puis il y a pas vraiment autre chose de disponible, là, sur le plan provincial, parce que régionalement, il y a pas beaucoup de nicheurs, je l'ai dit tantôt, ils vont nicher plutôt dans le nord.

1630 Puis les passages connus, ceux qui sont vraiment bien documentés, c'est ceux du Bic. Ça fait que c'est de l'information, peut-être auprès du club d'ornithologie, s'ils ont fait les suivis, s'ils les ont compilés. Mais moi, je possède pas plus d'information que celle-là.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1640 On avait invité Environnement Canada. Naturellement, c'est une période de l'année où ils sont très occupés, et la plupart de leur monde est sur le terrain. Donc la Commission devra évaluer s'il y a des informations supplémentaires qu'on aura besoin et leur acheminer les questions par écrit, parce que c'est impossible pour eux d'être avec nous, même en lien téléphonique. Alors vous en serez avisés, vous aurez une copie de nos questions si on a des questions à leur demander.

1645

PAR M. GUY DUFORT:

1650 Madame la Présidente, il y a quelques instants, vous m'aviez demandé quelle était la distance entre la 132 et la mer, comme on dit par ici. La distance varie entre deux (2 km) à deux point cinq kilomètres (2,5 km) sur l'ensemble du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1655 D'accord. Merci.

Maintenant, les chyroptères migratrices, est-ce que c'est le MRN qui s'occupe de ça? J'aimerais que vous nous présentiez un petit peu les points que vous jugez importants.

1660 Je pense, je sais pas si vous avez une présentation sur ça, on pourrait peut-être commencer par la présentation du promoteur, puis ensuite on reviendra avec vous, monsieur Pelletier

PAR M. GUY DUFORT:

1665 Madame, oui madame, nous avons une présentation et c'est madame Castonguay qui la fera.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1670 Madame la Présidente, je m'excuse, ça va me prendre peut-être une minute pour organiser la présentation. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1675 Pendant que vous organisez votre présentation, j'aimerais demander à monsieur Dufort, il y a un bail qui existe entre Cartier et le MRN, je pense, pour l'occupation des terres publiques, je pense qu'il y a, en annexe quelque part aussi, un exemple de ce bail.

1680 Qu'est-ce que vous avez prévu, parce que ça semble pas faire partie du bail, de l'entretien, au niveau de tout ce qui est entretien, est-ce qu'il y a des clauses ou une entente qui a été faite durant l'exploitation?

PAR M. GUY DUFORT:

1685 Mon avis, madame la Présidente, c'est que nous n'avons pas de bail actuellement avec le ministère des Ressources naturelles, peut-être que monsieur Lizotte pourrait confirmer ou infirmer ce que je dis.

1690 Ce que nous avons, c'est que nous avons une lettre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui nous dit qu'ils vont nous accorder un bail quand nous aurons toutes les autorisations nécessaires.

Mais actuellement, nous n'avons pas de bail et nous ne connaissons pas quelles seront les conditions d'administration du bail.

1695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur, attendez, c'est monsieur Lizotte, c'est ça.

1700 Quelle est la procédure normale, quelles sont les clauses générales, est-ce que vous avez un exemple que vous pourriez nous déposer?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1705 Oui, j'ai ça ici avec moi, j'ai un modèle de bail, un bail type, là, le modèle de bail qui va être proposé aux promoteurs éoliens, que ce soit Cartier Wind ou les autres promoteurs éoliens qu'il va y avoir éventuellement.

1710 Actuellement, Cartier Wind Energy, qu'est-ce qu'ils ont avec le ministère, c'est une lettre d'intention du ministre qui était nécessaire au promoteur pour déposer sa soumission auprès d'Hydro-Québec, ils avaient besoin soit d'une entente avec les propriétaires de lots ou avec le ministère qui agit comme gestionnaire du territoire public.

1715 Donc le ministre a délivré des lettres d'intention aux promoteurs qui désiraient soumissionner. C'est une lettre qui engage le ministère à délivrer des baux advenant que leur soumission soit retenue par Hydro-Québec, sous réserve de certaines conditions, et on fait état, dans la lettre d'intention, de quatre (4) ou cinq (5) annexes qui fixent des conditions pour pouvoir négocier un bail.

1720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ces conditions couvrent quels éléments?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1725 Ces conditions couvrent, c'est les conditions réglementaires, c'est des conditions liées à l'obtention de permis, de certificats, d'avis favorables, que ce soit du milieu régional, que ce soit, pour le cas d'Anse-à-Valleau, de la Ville de Gaspé.

1730 C'est des conditions liées à tout l'aspect de l'application du programme d'attribution des terres. Le ministère a adopté un programme d'attribution des terres, domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes, donc c'est un programme spécifique pour l'éolien.

1735 C'était nécessaire parce la réglementation qu'on a, qui est en vigueur, ne permettait pas d'offrir des baux à des promoteurs dont le projet aurait été retenu par Hydro-Québec. Donc afin de synchroniser l'émission de bail avec le choix qu'Hydro-Québec fera des parcs éoliens, ça nous a obligés à adopter un programme spécifique, là, par le Conseil des ministres, qui fixe des modalités et des conditions pour émettre les baux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740 Est-ce qu'on pourrait avoir une copie de ce programme-là, s'il vous plaît.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1745 Oui. Une copie du programme et une copie du bail type qui pourrait être délivré éventuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750 S'il vous plaît. Merci.

Alors madame Castonguay!

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1755 Oui, madame la Présidente, nous allons vous présenter une situation de la présence des chauves-souris sur le territoire de la Gaspésie, principalement.

1760 Le mot chiroptère signifie également chauve-souris. Les chauves-souris sont des mammifères volants, ce qui est une caractéristique qu'il faut noter pour ce groupe d'animaux. Toutes les espèces québécoises sont insectivores. Chaque chauve-souris mange environ soixante mille (60 000) moustiques par an. Les chauves-souris possèdent une bonne vue et se déplacent en utilisant l'écholocation pour s'orienter.

1765 Dans le secteur de la Gaspésie, il y a sept (7) espèces de chiroptères qui sont présentes, trois (3) espèces migratrices et quatre (4) espèces résidentes. Les espèces migratrices, nous avons la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse.

1770 Ces espèces migratrices se réfugient dans les arbres l'été, chassent principalement dans des endroits ouverts, dans des champs et à proximité des cours d'eau et une caractéristique, ne vivent pas en colonie, c'est-à-dire qu'elles se déplacent de façon isolée.

1775 Au niveau des espèces résidentes, le secteur de la Gaspésie, on a quatre (4) espèces: la chauve-souris nordique, la grande chauve-souris brune, la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'est.

1780 Au niveau des espèces résidentes, ces espèces se réfugient davantage dans les bâtiments, ce sont donc les espèces que nous voyons le plus fréquemment au pourtour de nos résidences. Ces espèces vivent en colonie, donc on les retrouve généralement en plus grand nombre et elles hibernent dans des grottes ou des mines désaffectées.

1785 Les informations que je vous présente proviennent de trois (3) inventaires qui ont été réalisés dans la région au cours des dernières années, dont entre autres un inventaire qui a été réalisé à Tourelle, qui est tout près de Sainte-Anne-des-Monts, en 2002. Pendant ces inventaires, dans lesquels ils ont effectué cinq (5) sorties échelonnées sur quinze (15) jours, cent dix-huit (118) passages de chauves-souris ont été enregistrés et où on a noté la présence de quatre (4) espèces différentes.

1790 En 97, dans le parc national de la Gaspésie, qui est au cœur de la Gaspésie, il y a sept (7) espèces différentes ont été répertoriées et également, tout près d'ici, au parc Forillon, en 1995, un inventaire a été réalisé où sept (7) espèces de chauves-souris ont été répertoriées.

1795 La surveillance des espèces à statut particulier dont font partie certaines espèces de chauves-souris sont réalisées par le ministère des Ressources naturelles de la Faune et de Parcs, ainsi que sur le Comité de la situation des espèces en péril au Canada, le COSEPAC.

1800 Il y a quatre (4) espèces de chiroptères qui ont un statut particulier, c'est-à-dire la chauve-souris argentée qui est une espèce migratrice, la chauve-souris cendrée qui est aussi une espèce migratrice, la chauve-souris rousse qui est également une espèce migratrice et la pipistrelle de l'est qui est une espèce résidente.

1805 Je vous présente ces espèces, les espèces à statut particulier: la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la pipistrelle de l'est.

1810 Les impacts potentiels d'un parc éolien sur les chiroptères sont de deux (2) niveaux toujours, qui sont apparentés à ce qu'on observe pour les oiseaux. Le premier impact, c'est au niveau de la perte d'habitat, suite au déboisement; comme mentionné précédemment, trois virgule deux pour cent (3,2 %) du territoire forestier va être déboisé mais sur de petites surfaces réparties sur, somme toute, un grand territoire de quatre mille huit cent trente et un hectares (4831 ha).

1815 Il y a également le risque de collision avec les pales et les tours qui peut être une cause de mortalité pour ces individus.

1820 Les mesures d'atténuation et de suivi qui peuvent être mises en place par le promoteur. Il y a un effort au niveau de limiter les lignes aériennes par l'enfouissement des lignes électriques de façon à diminuer le risque de collision. Également, il y a un suivi de mortalité des chiroptères qui est prévu sur une période de deux (2) ans pour le parc éolien de L'Anse-à-Valleau.

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1825 Merci madame Castonguay.

1830 Alors je reviens à vous, monsieur Pelletier. Tout à l'heure je vous ai demandé – bien d'abord, est-ce que - quel est le nombre d'années que vous considérez le meilleur pour faire le suivi?

Et ensuite, est-ce que vous avez des points en particulier par rapport à la région ici, où il y aurait des problèmes que vous voudriez nous souligner?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1835 Par rapport au suivi, on pourrait s'entendre avec les oiseaux, là, trois (3) ans, ça serait bien.

1840 Deux (2) petites choses peut-être qui ont pas été dites sur les chauves-souris, qui est quand même important, c'est que les chauves-souris vivent très longtemps. Ça l'a, pas une durée de vie, mais une espérance de vie de vingt-vingt-cinq (20-25) ans, donc c'est des petites bestioles, même si elles ont un métabolisme très rapide, vivent quand même très longtemps.

1845 Ce qu'on voit aussi peut-être dans la littérature, là, par rapport aux éoliennes, c'est, il semble en tout cas que les espèces migratrices sont plus vulnérables. Bon, il y a toutes sortes d'hypothèses qui sont dites, là, mais qui sont pas nécessairement vérifiées, mais peut-être qu'elles laisseraient un petit peu de côté leur écholocation pour préserver de l'énergie pour, en tout cas, faire des migrations. Il y a peut-être des routes de migration.

1850 Les chauves-souris, c'est pas très très très très connu, ça fait pas longtemps qu'on travaille là-dessus non plus. Par contre, on est en train d'instaurer des programmes de suivi. Tantôt madame Castonguay parlait des routes, là, à Tourelle, bon, il y a quand même un réseau de routes dans l'ensemble du Québec qui sont suivies annuellement. Cette route-là de la Gaspésie est suivie aussi.

1860 Il y a huit (8) espèces de chauves-souris présentes au Québec, puis on en a sept (7) quand même en Gaspésie, dont les trois (3) migratrices. Puis ces espèces-là, elles sont sur la liste des susceptibles. Tantôt quand on parlait des espèces menacées, là, avant de désigner une espèce, les espèces sont inscrites sur une liste d'être susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, puis les trois (3) migratrices sont sur cette liste-là.

1865 Donc s'il y a une préoccupation, ça serait peut-être au niveau des suivis pour bien mesurer si le secteur est fortement utilisé, puis s'il y a des mortalités, on pourra réagir à ce moment-là. Mais c'est difficile d'avoir des inventaires précis sur l'utilisation du territoire par les chauves-souris.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1870 Est-ce que vous connaissez les corridors de migration. Vous dites qu'il y avait des routes qui étaient suivies?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1875 Non, bien quand je parle de routes de suivies, c'est une technique d'inventaire sur lesquelles c'est toujours la même route, du même point A au même point B, année après année, pour avoir un suivi dans le temps, pour qu'on inventorie exactement le même secteur.

1880 Puis ces routes-là, avec le temps, quand on va avoir dix-quinze-vingt (10-15-20) ans de suivi, là on va pouvoir voir peut-être des fluctuations de populations. Puis on peut faire des liens avec l'habitat parce que les habitats, on les connaît sur ces routes-là.

Ça fait que c'est dans ce sens-là que je dis une route de suivi, c'est une route d'inventaire finalement. C'est un chemin d'inventaire.

1885 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1890 C'est un chemin d'inventaire qui a été retenu à partir de données quand même de terrain qui vous indiquaient que c'était la route qui était suivie, finalement, en termes de migration, non?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Non. Pas vraiment.

1895 Les routes sont presque, je dirais, un peu au hasard, sauf qu'il y avait des critères. C'est une route de vingt kilomètres (20 km) qu'il faut que la route soit en boucle, c'est-à-dire qu'on peut pas faire les inventaires dix kilomètres (10 km) puis revenir sur ce dix kilomètres-là

(1 km), donc il fallait que ça ait un circuit circulaire ou, en tout cas, rectangulaire, peu importe, mais il faut qu'on fasse vingt kilomètres (20 km) de route pour revenir au point de départ.

1900

Parce que dans la technique comme telle, on fait le suivi deux (2) fois dans la même soirée, puis ce qu'il y a de particulier avec les chauves-souris, c'est que la façon dont on les identifie, c'est qu'on a un appareil, parce qu'eux autres ils émettent des ultrasons, parce qu'ils marchent par écholocation, et puis on enregistre les fréquences qu'ils émettent.

1905

Sauf que ça, on n'est pas capable de reconnaître ça à l'oreille, il faut passer le ruban dans un ordinateur avec un logiciel spécialisé, puis il y a une compagnie au Québec qui fait ça. Donc nous, on envoie nos rubans, et puis c'est la compagnie qui analyse les rubans.

1910

Puis c'est à partir du moment où ils ont fait l'analyse des rubans qu'on connaît les espèces qui ont été enregistrées. Donc c'est assez complexe, là. Mais ça se fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915

Merci.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1920

Oui, soixante mille (60 000) moustiques par année, c'est pas assez à mon avis, mais!

1925

Par rapport à l'impact du bruit, enfin des fréquences de rotation, etc., on a examiné les relations possibles entre les fréquences émises d'une turbine qui tourne et le système d'échodétection ou d'écholocation, etc.

Est-ce qu'il y a de l'information connue là-dessus? Et si oui, ça serait quoi, il y a des possibilités d'interférence, des possibilités de mauvaise navigation, etc.?

1930

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez, monsieur Samak, je vais consulter mes gens avant de répondre à cette question-là, à savoir est-ce que les éoliennes peuvent comme nuire au système d'écholocation des chauves-souris, et nous vous reviendrons avec la question.

1935

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Je sais que les chauves-souris émettent à des fréquences très loin de ça. Mais au-delà de ça, est-ce qu'il pourrait y avoir des effets indirects?

1940

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez, madame Castonguay me signale qu'elle a peut-être une information.

1945 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Oui, monsieur le Commissaire, au niveau de la littérature, on commence à s'intéresser au phénomène. J'ai quelques articles au niveau soit des infrasons, la relation entre l'émission dans la nature de sons de ce type et l'utilisation, comment la faune réagit. On commence à s'intéresser là-dessus. Il y a quelques articles qui sont publiés, principalement qui nous proviennent du monde de l'Europe.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1955 Vous pouvez partager ça avec nous, si cette information vous est disponible?

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1960 Actuellement, les résultats nous donnent, bon, dans différentes directions, au niveau qu'il y a pas d'impact - d'autres, ça dépend de quel camp on se positionne. La tendance est que les résultats ou les études sont trop embryonnaires, qu'on est dans le début de cette recherche.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1965 D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970 Merci.

On va prendre une pause dix (10) minutes. Alors on revient à trois heures et vingt (3 h 20).

1975

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT**

1980

PAR LA PRÉSIDENTE:

1985

Alors on reprend nos travaux!

1990

Nous avons invité cet après-midi le chef et les représentants des Mi'gmaqs qui ont fait une requête d'audience afin qu'ils puissent venir poser leurs questions. Malheureusement, ils pouvaient pas être là, donc ils nous ont confirmé, c'est-à-dire qu'ils nous ont confirmé qu'ils pouvaient pas être là par écrit et ils me demandent, ils m'autorisent, en fait ils me demandent de poser les questions à leur place.

1995

Alors je viens de remettre une copie de cette lettre à monsieur Guy Dufort et aussi aux représentants du MRN parce que je pense qu'il y a des questions sur la deuxième page qui doivent être répondues par le gouvernement. Cette lettre est en anglais. Je vais la lire.

2000

Je vais pas en faire la traduction parce que c'est un document déposé, mais une traduction officielle va être faite et sera disponible et déposée avec les autres documents du dossier. Et après la lecture je vais diriger les questions, puis on va essayer, autant que possible, d'y répondre aujourd'hui et sinon, l'information ou les documents qui sont nécessaires à sous-tendre les réponses devront être déposés comme tous les autres documents dont on fait la demande durant les séances d'audience.

2005

Alors je commence la citation:

"As confirmed to Mme Méthot by telephone, the representatives of our Mi'gmaq clients of the Listuguj Mi'gmaq Government cannot be present at this afternoon's hearing.

2010

"They again ask for your understanding and cooperation to make sure the Aboriginal population can participate effectively. Therefore, you are authorized and requested to pose for them the following questions to the government and proponent representatives with respect to both Cartier projects."

2015

Alors la première question:

"What research or meetings have you conducted to verify the territory, Aboriginal rights and title and treaty rights of the Mi'gmaq in relation to these projects and the state of relevant negotiations on territory, rights and access to resources of the Mi'gmaq?"

2020

Alors on va y aller une question à la fois.

2025 Je demande d'abord à monsieur Dufort, est-ce qu'il y a eu des rencontres, des recherches ou une consultation avec les Mi'gmaqs en relation avec les projets de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau pour connaître la position des Amérindiens, de leurs traités et de leurs droits.

Et aussi pour savoir qu'est-ce qui existait en ce moment, au niveau des négociations sur le territoire, les négociations de leurs droits en rapport avec l'accès aux ressources?

2030 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, en réponse à la première question, c'est:

2035 "What research or meetings have you conducted to verify the territory, rights, and title and treaty rights..."

On n'a pas fait ce genre de recherche, madame la Présidente.

2040 Mais par contre, je me permets de communiquer à la Commission ces informations-ci. C'est que nous avons rencontré les représentants de la nation mi'gmaq qui sont à Gespeg, nous avons rencontré à quelques reprises madame Linda Jean qui est la chef de cette communauté.

2045 Lors ces rencontres, je me permets de le résumer pour l'information à la Commission, madame Jean nous a communiqué quelles étaient les valeurs mi'gmaq concernant les forêts, concernant l'environnement, mais nous n'avons jamais parlé, abordé la question des droits et des traités.

2050 Nous avons rencontré madame Jean une autre fois et là, elle nous a parlé de l'importance un petit peu plus particulière de la forêt, et c'était au moment où les lots intramunicipaux leur avaient été accordés par le ministère des Ressources naturelles.

2055 Par la suite, j'ai rencontré les personnes de la nation mi'gmaq de Gespeg concernant – j'ai rencontré des personnes qui sont à l'exploitation des forêts. Et là, on a discuté comment nous pourrions exploiter, pas exploiter la forêt, mais comment – on a discuté, ils ont un arbre qui est important pour eux sur le site d'Anse-à-Valleau qu'on appelle le frêne, je crois, c'est le frêne noir. C'est un arbre qui a une valeur culturelle assez importante pour différentes raisons mais j'ose pas aller dans les raisons puisque je suis incompetent pour les qualifier. Mais c'était un arbre, sur le plan culturel, qui était important pour eux et nous avons établi qu'il y en a pas sur le territoire d'Anse-à-Valleau qui menace cet arbre-là.

2060 Alors ça, ça a rassuré la communauté. Et les forestiers de la communauté mi'gmaq aussi nous ont confirmé que cet arbre n'existait pas sur le territoire d'Anse-à-Valleau où sont les éoliennes.

2065 Nous les avons rencontrés aussi pour parler de la présence de la nation mi'gmaq, afin qu'ils puissent travailler sur les chemins forestiers, puis éventuellement peut-être le déboisement et des choses comme ça.

2070 Et nous avons discuté et j'ai une prochaine rencontre avec madame Jean, au début du mois de juin. Et c'est ce qui s'est inscrit dans notre consultation, là, dans notre processus de consultation avec la nation mi'gmaq en date de peut-être jeudi ou vendredi dernier, nous sommes à ce point, et nous avons une prochaine rencontre le 1^{er} juin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2075 Ici, la lettre a été signée par l'avocat des Mi'gmaqs.

Vous parliez tout à l'heure que madame Jean, elle était responsable ou porte-parole des Mi'gmaqs. Pourriez-vous préciser son rôle?

2080 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame Jean est la chef de la communauté mi'gmaq de Gespeg. Et cette communauté ont leur bureau à Gaspé.

2085 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce qu'ici, le chef de la communauté, c'est un nom différent. Si vous me permettez, je vais sortir la requête.

2090 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, de mémoire, là, et à la lecture de la lettre que vous avez fait hier, c'était un représentant de la communauté de Listuguj.

2095 Il y a trois (3), de mémoire, il y a trois (3) communautés mi'gmaqs sur le territoire de la Gaspésie, il y a celle, si j'y vais comme dans le sens des aiguilles d'une montre, à Gaspé est la communauté Gespeg; si nous allons un peu plus dans la Baie-des-Chaleurs, tout près de Maria en particulier, là, nous rencontrons la communauté mi'gmaq Gesgapegiag et finalement, si nous
2100 allons un petit peu plus vers l'ouest mais tout le temps dans la Baie-des-Chaleurs, c'est la communauté mi'gmaq Listuguj.

2105 Et la lettre qui vous a été signifiée hier, ça regardait la communauté Listuguj. Mais chacune de ces communautés-là, du moins ce que moi j'en ai compris, a un chef de communauté, ce qui est comme, si vous me permettez une analogie qui est un peu boiteuse, mais fait comprendre, c'est comme leur maire et c'est madame Jean qui est le chef de la communauté autochtone mi'gmaq de Gespeg.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2110 Oui, la requête, vous avez raison, c'est le chef de Listuguj.

Mais les questions supplémentaires qui nous ont été adressées, que j'ai lues hier, c'était de Gespeg. Donc on a ici deux (2) communautés.

2115 Alors si je comprends bien, vous avez rencontré ou consulté les gens de Gespeg, pas de Listuguj.

PAR M. GUY DUFORT:

2120 C'est exact, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2125 Alors on va passer, si vous le voulez bien, à la deuxième question:

2130 "What measures have you taken to consult the Mi'gmaq regarding the impact of these projects on the exercise of their Aboriginal rights and title and treaty rights and on their economic development?"

Alors quelles consultations vous avez faites regardant ces projets – parce qu'il y a aussi Baie-des-Sables, on est mandaté pour les deux (2) projets – pour l'exercice de leurs droits, de leur titre et des traités en regard de leurs droits et du développement économique?

2135 Donc vous avez mentionné un petit peu, tout à l'heure, que vous regardiez certains aspects par rapport aux contrats ou au travail ou aux emplois qui peuvent être donnés. Est-ce que vous pouvez élaborer un peu plus. Et c'est toujours avec une des deux (2) nations, c'est ça?

2140 **PAR M. GUY DUFORT:**

C'est avec la communauté mi'gmaq de Gespeg uniquement avec lesquels nous discutons présentement. Mais nous sommes tout le temps en discussion et ça porte surtout sur l'intégration de la communauté mi'gmaq dans les travaux de réalisation du parc éolien d'Anse-à-Valleau.

Mais les détails, comment nous allons le faire, ce n'est pas encore précisé. Ça fait partie des discussions que nous aurons avec madame Linda Jean, chef, et je la rencontre le 1^{er}

2150 juin prochain. Et à la demande de la Commission, si ça vous semble important, je pourrais faire un petit rapport en accord avec madame Jean évidemment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155 Oui, je pense que ça serait important pour la Commission d'avoir un suivi, parce que nous, nous devons en traiter dans notre rapport de cet aspect qui a été porté à notre attention. Donc, ça serait important de savoir, sur le terrain, les progrès que vous aurez avec eux.

2160 Et maintenant on parle, vous dites surtout de L'Anse-à-Valleau, mais est-ce que vous considérez qu'il pourrait y avoir des possibilités d'emplois à Baie-des-Sables également?

PAR M. GUY DUFORT:

2165 À Baie-des-Sables, madame, j'y ai pas vraiment pensé.

La façon que j'ai discuté avec madame Jean, on n'a jamais abordé ce propos-là, c'était surtout pour le parc d'Anse-à-Valleau. Je pourrais pas le confirmer du tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2170 D'accord.

PAR M. GUY DUFORT:

2175 Et madame la Présidente, j'ai omis de vous communiquer l'information suivante: à cette rencontre, à une des rencontres que j'ai eues avec madame Jean, il a été question, évidemment, de redevances à la communauté. Et ce que nous avons discuté, c'est ceci, c'est que les gens de la communauté mi'gmaq ont reçu, ils ont maintenant l'exploitation des lots intramunicipaux qui étaient auparavant gérés par la MRC. Et nous, nous sommes sous bail, nous serons sous bail avec le ministère des Ressources naturelles sur ces mêmes terrains.

2180 Et la question de madame Jean, c'est que, est-ce que ce que vous allez payer en redevances au ministère des Ressources naturelles pourrait nous être versé? Alors moi, je n'ai pas pris position, je lui ai demandé de communiquer directement avec le ministère des Ressources naturelles, à savoir est-ce que – je pense que c'est à eux, ils devraient le régler avec le ministère des Ressources naturelles.

2190 Et pour l'information de la Commission, nous aurons, je pense que c'est huit (8) éoliennes qui seront situées sur les territoires mi'gmaq tel que je l'ai défini au début de l'après-midi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2195 Est-ce que vous avez l'intention d'entreprendre des discussions et une consultation avec la communauté de Listuguj?

PAR M. GUY DUFORT:

2200 Bien, je pense que nous allons avoir des prochains projets, nous allons avoir un projet à Carleton en 2009, 2008, excusez-moi, et je pense que nous devons faire la même démarche qu'avec la communauté autochtone de Gespeg.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205 J'aimerais demander, est-ce que c'est monsieur Lizotte qui pourrait me répondre à mes questions, sur les territoires intermunicipaux, qu'arrive-t-il avec le MRN par rapport à une entente?

2210 Est-ce que c'est une entente qui inclut par exemple, avec le promoteur, certaines conditions en regard des autochtones, ou si c'est une entente séparée qui se fait avec les autochtones?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2215 Non, avec le promoteur, pour la gestion, pour les éoliennes qui seront implantées sur les lots intramunicipaux, c'est les mêmes règles qui s'appliquent partout ailleurs sur les grandes terres publiques, là, qu'on parlait tout à l'heure, là, au sud de la 132.

2220 Donc c'est le MRN qui va louer les terrains, qui va donner des servitudes de passage pour les lignes électriques au promoteur. Les autochtones, les droits qu'ils ont, c'est des droits forestiers, c'est des droits pour exploiter la forêt ou aménager la forêt en vertu d'une convention d'aménagement forestier qu'ils détiennent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Avez-vous une copie de convention forestière qui existe pour le territoire ici à l'étude ou si c'est un document confidentiel?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2230 Bien, je vais demander à Jean-Marc Hardy, qui travaille chez Forêt Québec, qui est responsable du dossier Forêt.

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

2235

Rebonjour madame la Présidente. Effectivement, il existe ce document "Convention d'aménagement forestier" qui a été signé par les deux (2) parties, soit la communauté autochtone de Gespeg et le ministère, ça a été signé tout récemment, là, il y a environ deux (2) mois.

2240

Et c'est une convention d'une durée de cinq (5) ans renouvelable. Je n'ai pas ce document-là ici, mais on peut le mettre à la disposition de la Commission effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245

Oui, ça serait très apprécié.

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

2250

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255

Merci.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2260

Monsieur Lizotte, alors vous dites que les ententes entre le peuple autochtone concerné ici et le ministère concernent seulement l'exploitation de la forêt, au sens sylvicole, seulement.

Donc il y a pas d'autre chose concernant l'accès ou la mise en valeur d'autres ressources de ces forêts?

2265

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2270

Pas à ma connaissance, à moins que Jean-Marc, tu aurais d'autres conditions qui sont prévues. Non, Jean-Marc me fait signe que non. C'est uniquement pour la gestion de la forêt, cette convention.

Donc c'est pas une délégation de gestion territoriale, c'est pas une délégation de gestion foncière, c'est vraiment une gestion forestière. Donc le ministère demeure propriétaire et gestionnaire du territoire, du foncier.

2275

C'est pour cette raison que je vous disais tout à l'heure que c'est le ministère qui va délivrer les baux aux promoteurs et qui va en retirer les revenus. Et ces revenus-là vont faire partie du Fonds consolidé de l'État.

2280 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc toutes autres ressources, y compris gisement minéral, etc., énergétique, sont exclus de...

2285 **PAR M. CAROL LIZOTTE:**

Oui.

2290 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2295 Alors on va procéder à la troisième question. Le quatrième point, c'est de déposer les documents qui sont nécessaires aux réponses. On les a demandés à mesure, donc la dernière question est comme suit:

2300 "What measures have you taken to ensure the accommodation of the Mi'gmaq in the government decision-making to launch the development of wind power in this territory and to allocate public lands and resources for that purpose? Are these measures reflected in the allocation of lands in the public domain, the government authorization for the purchase of 1000 MW, the criteria of the call for tenders by Hydro-Quebec, the contracts with Hydro-Quebec and the financing, building and operation of the projects by Cartier? For example, have you
2305 considered compensation, sharing of rents and revenues, joint ventures with Mi'gmaq, set aside of wind power supply contracts or other contracting opportunities and employment for Mi'gmaqs?"

2310 Je pense que c'est une question en première partie qui s'adresse plus au gouvernement. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour accommoder les Mi'gmaqs auprès du gouvernement dans sa décision de lancer un projet d'éoliennes, en fait, de parc éolien sur ce territoire et d'attribuer des terres publiques et des ressources à cet effet à un promoteur privé, si je comprends bien la question.

2315 Alors monsieur Lizotte!

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2320 Tout d'abord, j'aimerais vous expliquer un peu comment le ministère cède des terres publiques ou loue des terres publiques à des promoteurs éoliens. On a fait un plan régional de développement du territoire public volet éolien. C'est un document que j'ai ici, qui planifie le développement de l'éolien sur le territoire public de la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane.

2325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et que vous nous avez dit tout à l'heure que vous nous déposiez, de toute façon. Non?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2330 Non, mais je peux le faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335 Oui, s'il vous plaît.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2340 Ce document-là, bien, qu'est-ce que ça fait un plan régional de développement éolien, ça vient fixer où et comment on va développer l'éolien sur le territoire public.

2345 C'est un document qui s'applique exclusivement sur les terres publiques et non pas sur le territoire privé. C'est un document qui a été fait en concertation avec les différents ministères et organismes qui ont des responsabilités légales sur le territoire public. Donc on pense à d'autres secteurs de notre ministère, Faune Québec, Secteur de l'énergie, on parle du ministère de l'Environnement, les MRC qui ont participé à une Table de concertation, donc c'est un document qui est concerté.

2350 Et avant son adoption, on a consulté différents organismes du milieu. On parle d'une cinquantaine d'organismes du milieu régional qui ont été consultés avant son approbation par le ministre. Le PRDTP, comme je viens de le dire, il est adopté par le ministre, il a été adopté en mai 2004, ça va faire bientôt un an.

2355 Dans ce document-là, je viens de vérifier la liste des partenaires de consultation, on a consulté un secrétariat qui représente les trois (3) nations autochtones de la Gaspésie. Son nom, c'est le Mi'gmawei Mawiomi Secrétariat. Donc on a transmis le PRDTP pour connaître leurs commentaires, avoir leur position sur le développement de l'éolien, tel qu'on le propose au PRDTP.

2360 J'ai pas le rapport de consultation avec moi. Possiblement qu'ils ont répondu, je dis
possiblement, parce que j'ai pas la réponse aujourd'hui, mais les nations autochtones ont été
consultées sur le développement de l'éolien en Gaspésie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2365 Est-ce que vous pourriez vérifier s'ils ont répondu, puis quelles étaient leurs réponses,
s'il vous plaît.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2370 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375 Alors les mesures, vous venez de nous les expliquer, là, parce qu'on demande quelles
sont les mesures qui ont été prises dans la distribution des terres du domaine public, alors c'est
répondu.

2380 L'autorisation du gouvernement pour l'appel d'offres et les critères d'appel d'offres
d'Hydro-Québec pour mille mégawatts (1000 MW), et les contrats avec Hydro-Québec et leur
financement, je pense que monsieur Tremblay peut-être pourrait nous répondre à ce point, ces
différents points?

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2385 C'est, la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec à faire un appel d'offres, Hydro-
Québec Distribution, pour mille mégawatts (1000 MW). Il a aussi autorisé les règles pour la
sélection des soumissionnaires; autant pour les soumissionnaires autochtones et non
autochtones, il y avait pas de partie favorisée en tant que telle. En fait, c'était les plus bas
2390 soumissionnaires qui ont été retenus, qui étaient conformes aux règles de sélection.

2395 On peut retrouver, à Hydro-Québec Distribution, je sais pas si c'est encore disponible
sur leur site ou à la Régie, du moins, le document d'appel d'offres. Les règles sont inscrites.
Puis bon si, finalement, dans les projets éoliens, les autochtones n'ont pas été pour l'instant
retenus pour le premier bloc de mille mégawatts (1000 MW), c'est parce qu'ils étaient pas les
plus bas soumissionnaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2400 Parce qu'ils avaient soumissionné ou ils ont pas été retenus comme soumissionnaires?
Vous êtes pas au courant?

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2405 J'ai pas vu les soumissions, tous les détails, mais il y aurait eu des soumissions effectivement, puis ils auraient pas été dans les plus basses.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 D'accord.

Je pense que les conditions d'appel d'offres comprenaient non seulement le financement mais aussi la construction et l'exploitation des projets par le promoteur, ici on dit par Cartier, mais en fait c'était des documents d'appel d'offres qui étaient applicables à tout le monde, comme vous dites, donc cette partie de la réponse est satisfaisante.

Maintenant, ici on parle si on a considéré des compensations ou des revenus ou "sharing of rents", c'est des redevances en fait, est-ce que ça, à votre connaissance, est-ce que c'était considéré, est-ce qu'on en parlait dans l'appel d'offres ou c'était des conditions qui...

2420

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

Au niveau des redevances, je crois pas que c'était dans l'appel d'offres, non, effectivement, c'était pas dans l'appel d'offres.

2425

Il y a une commission qui a eu lieu sur la stratégie énergétique qui a été élaborée par le ministère des Ressources naturelles, puis c'est sûr qu'il y a différents intervenants qui ont fait état dans leur mémoire durant cette commission-là, il y a des organismes qui souhaitaient avoir des retombées avec des redevances comme telles, mais il y a aucune décision de prise à cet effet-là.

2430

Il y a plusieurs façons d'amener des retombées au milieu, et puis là-dessus, c'est en réflexion.

2435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2440

Monsieur Tremblay, vous parlez de la commission parlementaire...

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2445 Excusez-moi, je dirais, la Commission parlementaire sur la stratégie énergétique.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Les audiences de janvier.

2450 **PAR M. ALAIN TREMBLAY:**

Oui, c'est ça. Elles ont eu lieu sur plus d'un mois, en tout cas. Il y a eu beaucoup de mémoires de déposés, au-dessus de cent (100) mémoires, là.

2455 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et les travaux de cette commission, les conclusions que le gouvernement tire des travaux de cette commission ne sont pas encore...

2460 **PAR M. ALAIN TREMBLAY:**

C'est à l'étape d'analyse, puis c'est à l'automne, si je me rappelle bien, il faudrait que je vérifie, je vous l'avais dit dans ma présentation sur l'autre commission, c'est à l'automne où ce que la stratégie énergétique normalement devrait être dévoilée.

2465

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci.

2470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, est-ce que dans le mille mégawatts (1000 MW), on a fait un appel d'offres pour tout soumissionnaire, si je comprends bien, on n'a pas réservé une partie de ce mille mégawatts (1000 MW) où on devrait faire, comme on dit "joint venture", je trouve pas, un partenariat d'affaires, où on devait insister qu'il y ait un partenariat d'affaires à être fait ou à être établi avec les Mi'gmaq, à votre souvenance de la lecture des documents.

2475

La Commission va, je pense, être obligée de regarder cet appel d'offres, là, mais...

2480 **PAR M. ALAIN TREMBLAY:**

Les appels d'offres du distributeur, là, bon, quand le distributeur, à partir des prévisions de croissance de la demande d'énergie, il doit, pour répondre à cette croissance-là, identifier les besoins, à partir de ces besoins-là, il fait des appels d'offres.

2485

Puis là, bien, toute source d'énergie peut répondre à ses appels d'offres, autant même l'importation. Puis il y a des appels d'offres, c'est pour de l'énergie ferme, des fois c'est pour de l'énergie, quand même il y a un volet variable.

2490 Maintenant, dans le décret du gouvernement pour spécifier, il y a eu un règlement pour
que le gouvernement a déterminé les conditions pour un appel d'offres particulier, pour l'éolien,
le mille mégawatts (1000 MW).

2495 Là, à ce moment-là, ça c'est un appel d'offres qui a été pour l'éolien exclusivement, mais
ça demeure les mêmes règles, c'est d'avoir des projets énergétiques au Québec pour répondre
à la croissance de la demande au meilleur prix possible. Pour les questions de partenariat
comme tel, on n'en retrouve pas dans ce genre d'entente là, à date.

2500 Le genre de partenariat qu'on retrouve présentement, c'est le producteur qui est non
réglementé ou que lui-même, pour des plus gros projets énergétiques, fait des ententes directes
avec les communautés locales, les communautés, les MRC, les municipalités et les bandes
autochtones touchées par les projets. Puis ils voient, selon les impacts, aussi attribuent
finalement des compensations particulières en fonction des impacts puis qu'ils peuvent, à ce
moment-là, selon le désir de la communauté, les faire participer aux bénéfices.

2505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et dans les appels d'offres, on a vu que dans ce cas-ci qu'il y avait une obligation de
retombées pour la région visée, mais ces retombées-là peuvent comprendre toutes les nations,
finalement, que ça soit autochtone ou non-autochtone.

2510 C'est pas déterminé qu'il doit y avoir un certain pourcentage pour les autochtones.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2515 Effectivement, on spécifie, en fonction, dans le Règlement sur l'énergie éolienne, en
fonction des années, pour chaque bloc, quantité d'énergie qui compose ce mille mégawatts-là
(1000 MW), les retombées qui sont de quarante pour cent (40 %) en montant, là, en fonction de
la possibilité économique de pouvoir réaliser ces retombées-là pour les entreprises
soumissionnaires, donner un certain temps pour permettre une certaine évolution
2520 technologique.

Puis il y a pas de spécifications au niveau des communautés comme telles qui ont ces
sommes-là, les seules spécifications, c'est au niveau de la région.

2525

2530

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535

J'aimerais maintenant demander à monsieur Dufort, bien, on a vu qu'il y a une redevance, par exemple, par éolienne qui est imposée par le MRN. Vous, vous avez proposé certaines compensations, dans vos contrats d'option, des redevances.

2540

Est-ce que ces conditions-là vous sont imposées ou si vous avez décidé finalement qu'est-ce que vous aimiez faire pour rendre le projet plus acceptable par les gens qui ont des éoliennes sur les terres privées?

PAR M. GUY DUFORT:

2545

Excusez-moi. Dans le cas des propriétaires privés, c'est une entente contractuelle que nous avons avec les personnes. Je vous ai mentionné les montants tout à l'heure.

2550

Nous, l'esprit dans lequel que c'est fait, ce contrat-là, c'est que les gens qui nous permettent d'être sur leur propriété, d'utiliser une partie de leur propriété pour placer une éolienne, de laquelle nous, nous tirons un revenu, nous trouvons tout à fait approprié que ces mêmes personnes aussi participent aux revenus que nous allons en retirer pendant les vingt (20) ans d'années d'exploitation.

2555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça serait possible d'avoir la ventilation des retombées économiques régionales, tel qu'il est stipulé dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

2560

PAR M. GUY DUFORT:

Alors madame la Présidente, monsieur Normand Bouchard aurait une présentation à vous faire pour les retombées économiques.

2565

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

2570

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Madame la Présidente, je vais vous présenter les retombées qui va arriver dans la région lors de la réalisation des projets d'Anse-à-Valleau.

2575 Le premier tableau que je vous présente ici, c'est un tableau qui montre à quel endroit
va tomber les montants et par activité. Dans la colonne numéro 1, dans la région admissible,
c'est-à-dire toute la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, durant les études de coordination,
gestion du projet et financement, il va y avoir deux point trois millions (2,3 M\$) qui vont être
dépensés dans la région. Pour faire le déboisement, là, et l'accès et les fondations, nous
2580 prévoyons environ treize millions (13 M\$) qui sera dépensé et les éoliennes, achat, installation
et installation du réseau collecteur, on prévoit environ cinquante millions (50 M\$), qui vont être
dépensés dans la région.

Pour l'activité étude, coordination de gestion de projet et financement, hors région, il va
y avoir cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) de dépensés. Et dépensé hors Québec,
2585 environ dix millions (10 M\$) qui va être dépensé hors Québec pour le financement et tout ça.
Donc pour un coût global pour cette activité de treize millions (13 M\$).

Tandis que pour le déboisement, l'accès aux fondations, le treize millions (13 M\$) est
dépensé au complet dans la région.

2590 Pour ce qui est pour le réseau collecteur, il y a cinquante millions (50 M\$) de dépensés,
il va y avoir quatre-vingt-sept millions (87 M\$) qui va être dépensé hors Québec donc pour un
total de cent trente-sept millions (137 M\$).

2595 Si on fait le total, donc en région, il va y avoir soixante-cinq millions six cent
(65 600 000 \$) qui va être dépensé et cinq cent cinquante (550 000 \$) qui va être dépensé hors
région admissible, et quatre-vingt-dix-sept millions (97 M\$) qui va être dépensé hors Québec,
ce qui donne un total de cent soixante-quatre millions (164 M\$). Donc ceci représente quarante
pour cent (40 %) du contenu régional du montant total.

2600 La façon que les emplois créés lors de la construction. Pour le déboisement, en région,
on prévoit soixante (60) emplois, pour le transport, l'installation des éoliennes, on prévoit trente-
cinq (35) emplois "locals" plus quinze (15) à l'extérieur et cinquante (50) au total. Construction
de la ligne, on prévoit quarante (40) pour la région, dix (10) de l'extérieur, donc un cinquante
2605 (50). Donc pour la région, il va u avoir cent trente cinq (135) personnes qui vont venir de la
région et vingt-cinq (25) personnes qui vont venir de l'extérieur.

Le projet d'Anse-à-Valleau pour la contribution au milieu. Pour obtenir les permis de
construction, on prévoit environ quatre-vingt-trois mille dollars (83 000 \$), contributions
2610 municipales, deux millions (2 M\$) durant toute la vie du projet, et la compensation aux
propriétaires, environ quatre millions deux cent mille (4 200 000 \$).

Les impacts annuels durant la phase d'exploitation, on dépense environ cinq cent mille
(500 000 \$) pour la main-d'œuvre, cent mille (100 000 \$) à l'extérieur de la région pour un total
2615 de six cent mille (600 000 \$). Les biens et services, c'est-à-dire l'achat d'équipements
nécessaires pour l'entretien, sept cent cinquante mille (750 000 \$), ce qui fait un total pour la

région d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000 \$), et à l'extérieur un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille (1 995 000 \$). Pour un total de deux millions trois cent quarante-sept (2 347 000 \$).

2620

Donc si on fait un résumé de tous les impacts directs qui vont faire le projet, donc la compensation et permis pour les vingt (20) années, c'est six millions (6 M\$) qui va rester dans la région locale. Durant la construction, on va avoir environ soixante-cinq millions (65 M\$) et les dépenses d'exploitation qui représentent vingt-cinq millions (25 M\$). Donc les retombées

2625

totales économiques pour la région, pendant les vingt (20) ans, représentent quatre-vingt-seize millions (96 M\$).

Puis c'est tout. C'est un paquet de chiffres mais ça représente bien la situation.

2630

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on en a besoin.

2635

J'aimerais savoir, au niveau des contrats, quelles sont vos exigences, parce que souvent dans ces projets, on exige par exemple que les compagnies soient ISO, est-ce que vous avez regardé ici si les compagnies vraiment que vous avez besoin pour les travaux à faire sont qualifiées?

2640

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Ce genre d'information là, on a regardé un petit peu à la grandeur, mais ce qui va nous être surtout important pour nous, c'est qu'ils aient la capacité de faire le travail, parce qu'on n'a pas d'obligation d'ISO à transmettre à Hydro-Québec.

2645

Ce qu'on doit, ce qui demande un mandat pour Hydro-Québec, c'est de bien dépenser quarante pour cent (40 %) du coût du contrat ou du coût de la construction en région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2650

Donc il y aura pas de problème de morcellement de contrat ou de sous-traitance ou d'aspects comme ça.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2655

La façon qu'on veut procéder, et c'est pas figé dans le béton mais la façon qu'on prévoit présentement, c'est d'avoir un entrepreneur général qui va engager des sous-contractants "locals" et qui va prendre la responsabilité du projet au complet, mais qui va engager toutes les personnes locales et régionales. Ce qui est avantageux, de toute façon, lorsqu'on a des

2660 travaux à faire pour un chantier, vous êtes mieux de prendre les gens "locals", parce qu'il y a moins de problématique de transport et tout ça.

2665 N'oubliez pas que dans le quarante pour cent (40 %), il y a toute la construction des éoliennes, donc les tours vont être faites à Matane, et la nacelle et les pales rentrent aussi dans ce quarante pour cent (40 %) là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2670 Est-ce que vous sentez qu'il y a un besoin de formation spécifique pour la construction, comme le montage des éoliennes?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2675 Pour le montage des éoliennes, la grosse partie, c'est de la main-d'œuvre locale qui peut être entraînée facilement.

2680 Naturellement, l'opérateur de grue, il y en a des gens "locals" à Matane qui en opèrent, mais la grue probablement va venir de l'extérieur parce que les grues nécessaires, comme vous avez vu hier, pour faire ce genre d'installation là sont un peu particulières et il en existe pas une multitude dans le monde, je dirais même pas au Canada, je dirais dans le monde. Et il va falloir la louer à l'extérieur pour l'emmener pour les périodes de construction.

2685 En tout cas, pour l'instant, ce que je vous dis là, c'est qu'est-ce qu'on prévoit faire aujourd'hui. Naturellement il y a des paquets d'alternatives ou de situations qui peuvent arriver puis modifier ça, mais de toute façon, le contenu régional va toujours être en haut du quarante pour cent (40 %). Parce qu'on a une obligation contractuelle avec Hydro-Québec.

2690 Mais excusez, je pense que j'ai pas répondu exactement à votre question. Je vois pas de problème de formation, parce que le gros des travaux, qui est la majorité, c'est pas l'installation de l'éolienne, mais c'est bien plus la construction des routes, la construction de la fondation, le transport, et c'est des choses que les gens connaissent bien dans la région, construire des routes en forêt et faire des fondations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2695 Merci.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2700

C'est intrigant, un petit détail intrigant mais les cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) qui sont à dépenser au Québec mais hors région admissible, c'est pour payer quoi, exactement. À moins que ce soit un secret!

2705

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Mon salaire!

J'ai pas le détail, je pourrais vous le fournir.

2710

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Ça va.

2715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2720

On voulait aborder le récréotourisme, tout ce qui est aspect retombées locales et tourisme ce soir, mais je pense que nous avons ici une personne qui représente le tourisme, qui est avec la Ville de Gaspé, je crois, et qui ne peut pas être là ce soir.

Alors c'est bien ça, vous pouvez pas être là ce soir?

2725

PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:

Malheureusement, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2730

J'aimerais savoir, est-ce que vous avez préparé des éléments que vous vouliez souligner à la Commission par rapport au projet, ou des préoccupations que vous avez?

PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:

2735

Madame la Présidente, les éléments ont été identifiés dès le départ dans les enjeux, donc les paysages nous apparaissent comme un élément incontournable au niveau touristique.

2740

Et j'aimerais aussi amener l'impact sur les produits touristiques. Et dans ce sens-là, le Sentier international des Appalaches est, à mon avis, un exemple qui mérite d'être regardé de

près. Donc de voir comment un produit peut s'adapter en fonction d'une nouvelle réalité palpable dans le paysage.

2745 La solution du SIA a été d'essayer de renverser la vapeur des contraintes en potentiel et je pense qu'on va y arriver. Le projet de base est intéressant. Il reste du travail à faire mais sur l'entente entre le promoteur et un produit touristique, il y a matière je crois à regarder de près la chose.

2750 Peut-être que c'est une façon de faire qui pourrait s'appliquer différemment, donc de moduler cette façon-là, mais sincèrement, je pense qu'il y a d'autres produits touristiques qui peuvent peut-être regarder comment ils peuvent s'adapter à cette nouvelle réalité du paysage.

2755 Essentiellement, je pense que ce qui nous a été démontré l'a été fait de façon professionnelle. Il y a, je vous dirais, déjà un petit bout de temps qu'on se penche, nous, sur la question, d'une part avec notre municipalité au niveau du PIA qui va réglementer l'implantation de l'industrie éolienne.

2760 Et on a eu aussi ces préoccupations-là au niveau de la région touristique, donc principalement au niveau de l'Association touristique régionale. Et les paysages sont toujours et seront toujours, je pense, associés très fortement à l'image de marque de la Gaspésie.

2765 Et on a des sondages au niveau régional qui nous confirment cette perception-là encore en 2004, où je vous dirais qu'au-delà de quatre-vingts pour cent (80 %) des intentions de voyage sont concrétisées en Gaspésie par les paysages. Donc c'est un incontournable au niveau de la région touristique, c'est notre image de marque.

2770 La Gaspésie se définit de plus en plus comme un parc récréotouristique, les produits qui sont mis en valeur annuellement, depuis un certain temps et de plus en plus sont, bien entendu, le réseau des parcs tant fédéral que québécois. Les infrastructures sont de plus en plus de qualité, la clientèle recherche ce type de produit et service touristique et l'image de la Gaspésie correspond bien à cette tendance-là.

2775 Je vous dirais qu'au niveau de la Politique touristique québécoise qui a été déposée il y a une quinzaine de jours, maximum, la Gaspésie voit dans les axes de développement qui sont ciblés là de très forts potentiels. On parle d'aventure nature, grande aventure, c'est un secteur très bien ciblé en Gaspésie. On parle de tout l'aspect villégiature, là aussi il y a un potentiel énorme à travailler.

2780 Donc je vous dirais, sur les quatre (4) axes, de mémoire, de la nouvelle politique, essentiellement deux (2) sinon peut-être même trois (3) sont en étroite relation avec le développement touristique de la Gaspésie. Donc je pense qu'on est encore là gagnant à ce niveau-là.

2785 Au niveau de la municipalité de Gaspé, l'Office du tourisme a mis de l'avant en 2002 une politique touristique. Là encore, des axes de développement ont été ciblés dont entre autres les paysages et le patrimoine historique, incontournables au niveau de l'offre touristique de la région de Gaspé. Le document pourrait vous être déposé, madame la Présidente, c'est public, ça a été adopté en février 2002.

2790 Et nous sommes actuellement, nous, à réaliser l'étape subséquente à la politique qui est le plan directeur de développement touristique pour notre ville, et encore là, ce sera en étroite relation avec la politique, donc les paysages sont partie prenante de l'offre touristique et des préoccupations du milieu.

2795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ça serait intéressant si vous pouviez déposer la politique touristique de la Ville. La politique du gouvernement qui a été déposée il y a quinze (15) jours, on l'a demandée à Baie-des-Sables et je pense que ça couvre la Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, ou il y a une partie qui vous est particulière?

2800 **PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:**

2805 C'est l'ensemble du Québec, mais considérant les expériences sur lesquelles on va promouvoir l'industrie touristique, c'est plus une question d'expériences, donc pas nécessairement un patrimoine ou un type d'activité, mais une expérience urbaine. Prenons le cas de Québec et Montréal, ça va tourner autour de l'expérience urbaine. Les régions nature vont travailler au niveau de l'axe grande aventure, nature.

2810 Donc c'est un peu dans cette façon de faire là que s'oriente Tourisme Québec, quatre (4) grands axes en matière d'expériences touristiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815 D'accord.

Maintenant on parle d'un paysage global pour la Gaspésie. Est-ce que ce paysage, pour différentes activités, peut être plus spécifique. Comme par exemple, ce matin, quand on a fait la visite de site, on voyait finalement que ce qui était important, c'était un paysage vers la mer, disons. Si on est à l'intérieur, plus à l'intérieur des terres, j'imagine que le paysage vers lequel on s'adresse est différent.

2825 Si on parle du paysage vers la mer, les éoliennes sont derrière. Je me demande si vous avez regardé plus finement cet aspect-là.

PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:

2830 Je vous dirais qu'encore là, on y réfléchit, madame la Présidente. Ce qui nous
préoccupe de plus en plus, à la lecture et à l'écoute de l'industrie de l'éolien en Gaspésie, et ça
sera un axe fort privilégié au Québec dans les prochaines années, c'est l'aspect du fleuve Saint-
Laurent. On travaille de plus en plus à promouvoir cet axe de circulation, d'entrée et de sortie
de clientèle, si on veut, au niveau du Québec, et à cet égard-là, encore une fois, la Gaspésie
est très bien positionnée.

2835 Donc la question qu'on se pose de plus en plus, c'est considérant notre route nationale
qui, de par l'implantation, va tenter d'amenuiser les contraintes au niveau de la route terrestre,
est-ce que le même effort pourra être fait subséquemment au niveau du fleuve. Donc les
clientèles qui vont naviguer et non pas rouler, quel sera, eux, leur paysage à eux. Et c'est là où
on est plus ou moins documenté, très honnêtement, à ce niveau-là.

2840 Mais il faut comprendre que de plus en plus le côté international du Québec se fait via
l'aspect des croisières. Et ces clientèles-là viennent nous voir essentiellement l'automne pour
nos couleurs, donc la beauté de nos paysages, et le printemps, c'est une autre dynamique
touristique.

2845 Mais on est de plus en plus conscient du phénomène du paysage maritime vu de la
mer. Et là-dessus, honnêtement, on est un petit peu dans le brouillard. Sans jeu de mots!

2850 Peut-être, j'ai pas vu la présentation de Tourisme Québec au niveau des paysages, je
peux pas vous dire si eux aussi ont regardé l'autre côté de la médaille, si on veut, là, à ce
niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2855 Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

2860 Moi, je voulais vérifier, est-ce que de votre côté, vous avez déterminé des critères que
les entrepreneurs pourront respecter justement pour ne pas gâcher ces paysages-là?

PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:

2865 Écoutez, je vous référerais honnêtement au PIA de la municipalité qui, elle, régleme,
si on veut, l'implantation de l'éolien. Le secteur touristique n'a pas nécessairement sa
réglementation.

2870 Nous avons fait partie du comité de travail à ce niveau-là, on a été interpellé dès le début, puis je vous dirais qu'on a été interpellé par l'ensemble de l'industrie éolienne, dès le départ. Alors je pense qu'il y a une sensibilisation très accrue, dès le départ, au niveau de l'actif touristique gaspésien et de sa nécessité au niveau de sa pérennité.

2875 Comment ça va se traduire concrètement dans le paysage, on se croise les doigts, mais de peur, comme je vous disais, de ce qu'on voit et il y a effectivement une sensibilité accrue, il y a un effort accru. Mais nous, comme Office du tourisme, on n'a pas nécessairement une réglementation à ce niveau-là.

2880 Donc on passe via notre municipalité, on essaie de voir comment on peut travailler l'aspect touristique à travers l'intégration architecturale de l'ensemble de la municipalité et à cet effet-là, on faisait partie du comité de travail de la Ville de Gaspé.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

2885 Peut-être qu'il faudrait s'adresser aussi au niveau de la municipalité pour savoir si les entrepreneurs, ils tiennent compte de toutes ces recommandations-là.

PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:

2890 Je peux peut-être laisser la parole à monsieur Villeneuve.

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

2895 Oui madame la Commissaire, bon, le promoteur est au courant de la réglementation de la Ville de Gaspé au niveau du plan d'implantation et d'intégration architecturale, dit communément PIA.

2900 De prime abord, il semble en tenir compte, mais par contre, comme je l'expliquais hier, ce type de réglementation là est discrétionnaire, donc elle doit être analysée par un comité consultatif qui, lui, fera une recommandation au conseil qui, lui, prend une décision. Donc je pourrais pas m'avancer à l'effet de dire, est-ce que c'est conforme entièrement à ses critères et ses objectifs, mais je peux dire que ça semble, là, respecter l'idée du PIA. Ça va?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2910 Oui monsieur Ste-Croix. L'intérêt pour une filière éolienne, il est là depuis quelque temps. Les deux (2) grandes familles politiques au Québec semblent s'entendre que c'est

important pour le Québec et que la Gaspésie est une zone privilégiée pour le développement de cette filière, donc c'est connu depuis quelques années.

2915 La question que je me pose: pourquoi il y a pas eu des interventions – du moins peut-être il y en avait, mais on n'en a pas entendu parler – de la part des secteurs récréotouristiques, de la part de l'Office du tourisme, pour finalement faire l'exercice de cette vue d'ensemble d'une façon intégrée.

2920 Est-ce qu'il y avait des efforts en ce sens-là, aviez-vous fait des présentations auprès du gouvernement, etc., et si non pourquoi, et sinon ça serait pour quand?

PAR M. STÉPHANE STE-CROIX:

2925 Je vais tenter de répondre à votre question, monsieur le Commissaire. Honnêtement, je crois que l'industrie touristique a été interpellée dès le départ au niveau de la filière éolienne.

2930 On a toujours dit, et on continue à dire, et quand je dis "on", je parle de la région, parce que je siège aussi au niveau de l'Association touristique régionale, que nous voyions d'un très bon œil l'implantation d'éoliennes en Gaspésie. Pour des raisons économiques, d'une part, mais aussi pour des raisons virage durable. Et le tourisme, lui aussi, est en virage à ce niveau-là. Donc des pratiques d'écotourisme, sur notre territoire, c'est totalement cohérent avec ce type d'implantation et de développement économique qu'on est en train de réaliser chez nous.

2935 À savoir si l'industrie touristique va se pencher sur un processus de cette nature-là, ça me surprendrait beaucoup, monsieur Samak. Ça me surprendrait beaucoup pour la simple et bonne raison que l'industrie touristique, encore au Québec, n'est pas toujours considérée comme une industrie. Il y a pas si longtemps, on n'avait même pas un ministère. Il y a pas encore très si longtemps que ça, là, on savait pas trop pour qui nos agents provinciaux travaillent. Alors vous comprendrez que mettre en branle un processus de ce type-là, je crois
2940 que c'est peut-être question de timing, en bon français, ça n'a pas toujours été évident.

2945 Mais honnêtement, l'industrie éolienne travaille étroitement avec l'industrie touristique et peut-être ce sera une question de cas par cas, mais de conception globale, totale, au niveau, si je prends juste au niveau de notre Gaspésie, je vous dirais que c'est tellement, la région du nord comparativement à la région du sud et la région de la Vallée, c'est trois (3) réalités complètement différentes, au niveau touristique aussi.

2950 Donc je dis souvent, moi, à la blague, à des visiteurs, que la Gaspésie il y en a pas une (1), mais il y en a trois (3) puis quatre (4). Donc dépendamment du secteur dans lequel vous vous retrouvez, vous avez une expérience particulière.

Mais j'en prends bonne note et considérant que nous avons une AGA pas plus tard que demain, au niveau de l'Association, j'amènerai les préoccupations.

2955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2960 Nous avons deux (2) sujets à traiter brièvement, cet après-midi, qui nous restent, là. Mais je voudrais m'assurer d'abord avec monsieur Pelletier, on vous avait demandé de préparer une présentation sur les espèces vulnérables, je pense. Vous nous avez donné des données tout à l'heure, est-ce que vous voudriez nous la présenter ou est-ce que ça couvrirait ce qu'on a discuté?

2965 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Bon, quand j'ai assisté à la conférence téléphonique, bon, c'est là que j'ai pris connaissance qu'il y aurait une présentation sur les espèces disons à statut précaire. J'ai pas eu le temps de faire une présentation, mais j'ai obtenu une de notre coordonnateur à Québec.

2970

Ça fait que j'ai ça en main, mais c'est plutôt ardu parce que c'est de la réglementation. Je pense avoir fait pas mal le tour tantôt sur les espèces les plus ciblées, si on veut. Étant donné l'assistance, je suis pas sûr que ça informerait beaucoup le monde non plus.

2975 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien l'après-midi, en général, on essaie de faire des choses plus ardues aussi, plus indigestes, parce que justement...

2980 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Je peux la présenter, je peux...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2985

On fait pas ça le soir, disons!

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

2990

Je peux la présenter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, parce que je pense que tout l'aspect réglementaire serait intéressant.

2995

PAR M. GUY DUFORT:

3000 Madame la Présidente, monsieur Bouchard, peut-être en attendant que monsieur Pelletier prépare sa présentation, est tout à fait disposé à nous faire la ventilation de son salaire de...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3005 S'il vous plaît.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3010 Madame la Présidente, qu'est-ce qui est hors Québec, de la région admissible et qui est au Québec, en gros c'est des études de vent et des frais d'administration, des études environnementales qui ont été faites à Montréal, et c'est pas mon salaire.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3015 Merci.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3020 Bon alors, c'est une présentation que Daniel Banville a faite chez nous, à Québec. Ça fait le tour un peu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables.

Le plan de la présentation, je vais peut-être passer vite un peu, puis au lieu de lire ce qui est écrit à l'écran, là, peut-être traduire, ça va être plus simple puis plus facile à comprendre.

3025 Donc je vais parler un peu de l'historique, de l'objectif de la loi, le champ d'application, les pouvoirs à l'égard des espèces, la protection des espèces désignées, la politique qui entoure aussi l'application de la loi comme telle, la désignation légale comment ça se fait. Les équipes de rétablissement qui vont avec ça, et puis un petit mot sur la loi fédérale, parce qu'il y a aussi une loi fédérale sur les espèces menacées.

3030 Bon, l'historique, pour faire rapide, là, au début des années soixante-dix, on se rendait compte qu'on perdait beaucoup d'espèces, c'était comme ça un peu partout dans le monde. Il y a eu des conventions internationales. On a mis sur pied aussi, à l'échelle canadienne, des organismes.

3035 Au Québec, dans les années 78, à peu près, il y a eu un Comité sur la sauvegarde des espèces menacées qui a mené, en 89, à l'adoption de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. Et puis pour encadrer l'application de la loi, il y a eu l'adoption de la Politique sur les espèces menacées et vulnérables.

3040 Une loi pour faire quoi, bien, c'était essentiellement pour sauvegarder la diversité
biologique du Québec, essayer d'empêcher, ou en tout cas de réduire la disparition des
espèces, d'empêcher le déclin de ces espèces-là. Aussi d'assurer la protection des habitats et
puis d'éviter que d'autres espèces deviennent menacées ou vulnérables. Ça, c'est tiré de la
Politique.

3045 Le champ d'application, il y a les espèces qui sont inventoriées au Québec. Donc c'est
vraiment limité à la province de Québec.

3050 Quand on parle d'espèces, on parle aussi de sous-espèces, de populations
géographiquement isolées, ou de races ou de variétés.

3055 Bon, selon la Politique, les espèces aussi, elles peuvent être macroscopiques,
microscopiques, introduites, indigènes, sauvages ou cultivées. C'est un peu de tout ça que ça
parle.

3060 Sur le plan floristique, c'est des essences vasculaires: les mousses, les hépatiques, les
algues, les champignons. Donc c'est assez à large spectre.

3065 Sur le volet faunique, on parle d'espèces vertébrées, mais aussi des espèces
invertébrées comme, entre autres, les insectes. Sauf les espèces qui sont sélectionnées par
l'homme.

3070 Bon, dans la loi comme telle, il y a deux (2) statuts: l'espèce menacée et les espèces
vulnérables. Celles qui sont menacées, c'est celles dont la disparition est appréhendée et
l'autre est plutôt à statut précaire, où on appréhende pas nécessairement la disparition mais qui
sont en déclin.

3075 Qui qui est responsable de la loi, il y a deux (2) organismes, il y a le ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui était l'ancien ministère de
l'Environnement, qui s'occupe du volet floristique. Le volet faunique relève du ministère des
Ressources naturelles et de la Faune, anciennement la Société de la faune et des parcs du
Québec. Je nomme les noms parce que ça aussi c'est mêlant.

3080 Bon, les pouvoirs à l'égard de la loi. La loi nous permet de faire exécuter ou d'exécuter
des recherches, d'établir des programmes qui vont favoriser la survie des espèces, de conclure
des ententes avec des personnes ou aussi avec des gouvernements ou d'autres ministères, ou
même sur le plan international.

3085 On peut aussi établir, bien, on établit, par arrêté ministériel, une liste d'espèces
menacées ou vulnérables qui est susceptible éventuellement d'être désignée. Ça, c'est
important parce qu'il y a une liste qui est en attente, si on veut, d'obtenir des statuts.

3085 Sur recommandation du ministre responsable, soit l'Environnement ou la Faune, après avoir consulté d'autres ministères, on va désigner par règlement des espèces. On va aussi déterminer des caractéristiques ou des conditions qui servent à identifier les habitats de ces espèces-là. Et, finalement, on va finir par déterminer les espèces qui doivent être identifiées, bien, l'habitat de ces espèces-là qui doit absolument être identifié par un plan, une cartographie.

3090 Les particularités qui concernent la faune. Avec la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, je disais tantôt qu'il y avait deux (2) joueurs majeurs, c'est que du côté floristique, c'est l'ensemble de la loi qui s'applique aux espèces, tandis que sur le plan faunique, c'est que la protection des espèces et des habitats relève de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune.

3095 Donc il y a juste une section de la Loi sur les espèces menacées qui touche la faune. C'est essentiellement les articles qui viennent encadrer l'attribution des statuts et l'identification des habitats. Mais la protection se fait en vertu d'une autre loi.

3100 Sur la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il y a une série d'interdictions qui couvrent les espèces en général, mais aussi les espèces à statut, disons, menacées ou vulnérables, donc il y a des articles qui disent qu'on peut pas déranger, détruire ou endommager les œufs, le nid ou la tanière d'un animal. On peut pas non plus chasser ou piéger des animaux, sauf ceux qui sont déterminés par règlement, évidemment. On peut pas tuer ou capturer des animaux au-delà de la quantité déterminée par règlement aussi. Et on peut pas non plus capturer ou garder en captivité, si on n'a pas un permis pour le faire. Et on peut pas non plus posséder un animal ou un poisson - comme si un poisson était pas un animal - mais obtenu en contravention avec une autre loi, par exemple.

3110 Le chapitre 4.1 de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune, ça concerne essentiellement les habitats fauniques duquel découle le Règlement sur les habitats fauniques, qui décrit onze (11) types d'habitats que les gens connaissent. En tout cas, il y a l'habitat du poisson là-dedans, il y a les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, il y a les colonies d'oiseaux, il y a les héronnières, il y a les vasières, bon, il y en a onze (11) comme ça. Ces habitats-là, ils sont définis par règlement puis pour que l'habitat soit reconnu, il faut qu'il rentre dans les critères.

3115 On va donner un exemple, par exemple une vasière à orignal, c'est un milieu - bien, c'est pas là-dedans, là, mais je donne un exemple - c'est une mare ou une surface d'eau, avec une bande de cent mètres (100 m) qui l'entoure, mais il faut que la mare soit fréquentée par l'orignal, de un, mais en plus, il faut que la concentration des minéraux dans l'eau atteigne certains critères, comme c'est trois (3) ppm de potassium et soixante-quinze (75) ppm de sodium. Ça fait que si la mare d'eau a pas ces concentrations-là, elle est pas reconnue. Ça fait que c'est un peu comme ça pour tous les habitats qui ont différents critères.

3125 Il y a des activités que la loi interdit dans un habitat faunique, de faire une activité susceptible – les mots sont importants dans la réglementation, susceptible, ça veut dire qui peut – donc on peut pas faire une activité dans un habitat faunique qui pourrait éventuellement modifier un élément soit biologique, physique ou chimique qui est propre à l'habitat, ou du poisson qui est visé par cet habitat-là.

3130 Le meilleur exemple que je donne, c'est une héronnière par exemple, si on veut aller chercher du sable au pied des arbres, dans une héronnière, le sable est pas un élément propre à la héronnière, parce que le héron, il s'en sert pas dans son habitat. Si par contre, on veut couper des arbres, là c'est plus la même chose parce que le héron niche dans l'arbre.

3135 Par contre, le règlement aussi prévoit certaines exclusions, c'est-à-dire que le règlement, il y a des normes qui encadrent certaines activités. La loi aussi accorde des pouvoirs d'ordonnance pour suspendre la réalisation d'une activité qui serait nuisible à une espèce floristique avec la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, ou qui viendrait nuire à l'habitat d'une espèce de la faune.

3140 Il y a aussi une délégation de pouvoir qui a été donnée aux communautés urbaines pour les espèces floristiques désignées et leur habitat aussi. Il y a des pouvoirs d'inspection et de saisie et de confiscation dans les deux (2) lois, s'il y avait, par exemple, des activités qui détérioraient l'habitat ou les espèces.

3145 Juste par rapport aux dispositions pénales, bon, il y a les personnes physiques, si elles sont reconnues coupables d'avoir fait une activité qui détériore l'habitat ou l'espèce, de cinq cents (500 \$) à vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cas d'une personne, dans le cas d'une compagnie, par exemple, ou d'un organisme quelconque, c'est de mille (1000 \$) à quarante mille dollars (40 000 \$). Puis les montants sont doublés s'il y a une récidive à l'intérieur de trois (3) ans.

3155 On peut aussi, en vertu des deux (2) lois, faire des réclamations de frais pour réparer ou d'atténuer des dommages qui auraient pu être causés aux espèces ou à leur habitat. Et puis ces argents-là, finalement, servent à faire une remise en état comme c'était au début.

3160 Bon, des impacts sur l'industrie, évidemment l'industrie doit tenir compte des espèces menacées ou vulnérables, dans tous ses projets, qu'ils soient soumis aux études d'impact ou non. La loi est là, puis il faut la respecter.

3165 Donc en bref, c'est une loi qui couvre l'ensemble des espèces du Québec, c'est une loi qui est relativement flexible parce qu'elle offre quand même des options, plusieurs options de protection. Et puis les aspects administratifs sont traités dans la politique et non dans la loi. On va voir tantôt plusieurs aspects de la politique, comment ça fonctionne, la loi.

Donc il y a aussi des approches qui sont pas réglementaires pour la protection des espèces et des habitats. On pense à ce moment-là des activités d'éducation, de sensibilisation, il y a du partenariat, des intendances. Quand on parle d'intendance, c'est par exemple des gens qui veulent léguer des terres, en tout cas des engagements de protection, c'est possible.

3170

Il y a des ententes administratives, on en a une avec les Forêts, entre autres, sur la protection des nids de pygargues à tête blanche tantôt qu'on parlait, des nids d'aigle royal ou la tortue des bois. En tout cas, il y a différentes espèces. Et puis il y a des mesures d'atténuation qui sont convenues par ententes administratives que les Forêts doivent faire respecter auprès des industriels forestiers, par exemple.

3175

Et puis il y a la mise en œuvre des plans de rétablissement dans le cas de la faune, puis ça s'appelle des plans de conservation, dans le cas de la flore.

3180

Bon, la politique, là on va voir un peu plus comment tout ça fonctionne. Bon, le contenu de la politique qui définit évidemment le cadre général de l'application de la loi et précise les processus de désignation, comment ça se fait. Il aborde la gestion des espèces et aussi de leur habitat. Il aborde la question de la collaboration et de la consultation interministérielle ou intergouvernementale ou des relations avec le public.

3185

Donc la désignation légale, ça c'est un aperçu de la faune vertébrée du Québec, où on voit qu'il y a à peu près cinquante pour cent (50 %) que c'est des oiseaux et le restant, c'est des mammifères, des poissons et amphibiens reptiles un peu moins bien représentés à cause de la latitude.

3190

Dans les espèces susceptibles d'être désignées, tantôt je disais qu'il y a une liste d'espèces en attente, il y en a soixante-sept (67), malgré que là c'est plus vrai, parce qu'il y en a six (6) qui viennent d'être désignées, donc il en reste soixante et une (61) qui sont sur la liste des susceptibles.

3195

Les rapports de situation. Tantôt, la première étape pour désigner une espèce, c'est le rapport de situation. Ce qu'on retrouve là-dedans, il y a neuf (9) thèmes qui sont identiques pour toutes les espèces:

3200

Donc on identifie le statut taxinomique et la description de l'espèce, est-ce que c'est une population, est-ce que c'est une espèce différente, est-ce que c'est génétiquement différent, bon, etc.;

3205

La répartition de cette espèce-là; la biologie générale de l'espèce; les caractéristiques et la taille de populations et des tendances démographiques, à quelle vitesse on s'en va vers le mur, là;

L'habitat comme tel que cette espèce-là; l'écologie générale des communautés autour; les facteurs limitants qui sont les plus importants;

3210

L'importance particulière de l'espèce, par exemple le caribou de la Gaspésie, si on le prend en référence, il est génétiquement différent – j'allais dire modifié – il est génétiquement différent des autres populations. Ça fait qu'il y en a pas d'autres ailleurs dans le monde. Ça fait que si on fait rien pour l'espèce, bien, elle va disparaître tout simplement puis bon, c'est ça.

3215

Puis il y a des mesures de conservation actuelle, parce que même si les espèces sont pas désignées, il y a plusieurs espèces qui sont déjà gérées un peu serré, avec des contraintes, ou en tout cas, des mesures de protection.

3220

Des rapports de situations publiés, il y en a plusieurs, il y en a vingt-huit (28) de publiés déjà, il y en a vingt-quatre (24) là-dedans que c'est des espèces de juridiction provinciale ou dont la gestion a été déléguée à la province. Il y a quatre (4) espèces de juridiction fédérale, qu'on retrouve presque exclusivement au Québec. Ça non plus, c'est pas vrai parce qu'il y a déjà trois (3) rapports de plus qui viennent d'être publiés, donc on est rendu à trente et un (31) rapports.

3225

Les rapports qui sont en préparation. Il y a ceux-là, sauf que le dard de sable est déjà publié, le mené d'herbe aussi, et la lamproie du nord vient d'être publié.

3230

Ça c'est les rapports de situation qui sont publiés, donc l'aigle royal, c'est fait, dans les espèces qu'on parlait tantôt, là; le caribou, non; faucon pèlerin et puis on va retrouver là-dedans le pygargue à tête blanche aussi. Donc ces espèces-là, le rapport de situation est publié.

3235

Comment les espèces sont-elles désignées. La première étape, c'est le rapport de situation que je disais tantôt, mais ce rapport-là, lui, il est évalué par un comité aviseur. Il y en a un pour la faune et il y en a un autre pour la flore. C'est deux (2) rapports différents. À partir des rapports de situation.

3240

Ensuite de ça, ce comité-là, lui, va donner des recommandations sur le statut. C'est lui qui va proposer le statut soit menacé ou vulnérable. Et il va aussi proposer l'habitat qui va être à protéger.

3245

Donc nous, on retourne, bien le ministère de la Faune, disons, on va l'appeler comme ça, on retourne avec le rapport du comité aviseur et là, on élabore un projet de désignation qui va aller en consultation interministérielle avec les communautés autochtones, et sur ces projets-là.

Après ça, un coup qu'on va avoir reçu les commentaires de tout le monde, on prépare le texte du règlement qui, lui, devra être approuvé par le Conseil des ministres puis il va aller en

3250 prépublication de la Gazette officielle pour une période de quarante-cinq (45) jours pour la consultation publique.

Au retour de la consultation publique, il y a soit une modification ou non, et puis à ce moment-là, bien, il y a l'adoption du règlement par le Conseil des ministres et il y a publication à
3255 la Gazette officielle. Et l'entrée en vigueur du règlement.

Les recommandations du comité aviseur. Ils ont déjà émis des recommandations pour quarante-cinq (45) espèces. Il y en a quarante-cinq (45), mais ça, c'est les plus récentes de 2003 et 2004. Donc on voit des fois, bon, menacées, vulnérables, menacées vulnérables, mais
3260 des fois aussi le comité dit, bien, il y a pas besoin de statut. Ou de fois il va dire, il y a des données insuffisantes. Donc refaites votre travail et présentez un nouveau rapport, ou en tout cas. Ça fait que ça, c'est les propositions du comité; après, on donne suite, comme on vient de voir tantôt.

Où on en est avec la désignation. Il y a trente-quatre (4) espèces floristiques de désignées, il y en a vingt-neuf (29) qui sont menacées, il y en a cinq (5) qui sont vulnérables. Il y a maintenant dix-huit (18) espèces fauniques qui sont désignées, sept (7) menacées et onze (11) vulnérables.

Il y a aussi vingt-six (26) habitats floristiques qui sont désignés, qui sont protégés, et il y a deux (2) habitats d'espèces fauniques dont celui du caribou de la Gaspésie, mais aussi celui du faucon pèlerin. Les ajouts que je viens de dire, c'est en mars 2005, là, ça vient tout juste d'être fait.

3275 Donc les espèces fauniques menacées, c'est celles-là et les vulnérables, c'est celles de droite.

Dans celles qui sont au Conseil des ministres, l'aigle royal, c'est fait, tortue des bois c'est fait aussi, et puis faucon pèlerin, l'habitat, c'est réglé aussi. Et puis il y a d'autres qui sont
3280 en train d'être en consultation.

OK, ceux qui sont à des étapes, d'abord ceux qui sont à venir, là, c'est les espèces qu'on voit à l'écran.

3285 Le comité aviseur prévoit aussi, d'ici juin 2005, donner ses avis sur d'autres espèces mais le dard de sable, c'est réglé, le mené d'herbe c'est réglé, la lamproie du nord c'est réglé. Parce qu'ils ont déjà été, ce travail-là a été fait.

OK, une fois que les désignations sont faites, et que le règlement est passé, et tout ça
3290 marche, là, il y a une équipe de rétablissement qui se met en place. Donc il faut former une équipe de rétablissement, il faut préparer un plan de rétablissement. Ce plan-là doit être

approuvé et il doit être mis en œuvre évidemment, et on doit l'évaluer en cours de route et puis il est mis à jour entre cinq (5) et sept (7) ans, là, de façon assez générale.

3295 La composition de ces équipes-là de rétablissement, le président du comité de rétablissement, c'est le directeur régional de l'aménagement de la faune de la région concernée; il peut y avoir plusieurs régions aussi de concernées. Il y a des représentants du Secteur faune. Ça, le comité de rétablissement, c'est des spécialistes, là, si on veut, donc c'est des biologistes de Faune Québec qui gèrent ces espèces-là.

3300 Il peut y avoir d'autres organismes gouvernementaux, comme d'autres ministères ou Hydro-Québec ou peu importe. Les universitaires peuvent se joindre aussi, il y a des organismes de conservation qui ont des très bonnes personnes-ressources. Et puis j'ai oublié la dernière, je vais revenir, et puis il peut y avoir des organismes fédéraux parce que les
3305 juridictions, là, des espèces, en tout cas, sont partagées.

Le contenu des plans de rétablissement. Chaque plan de rétablissement contient ces éléments-là: il y a un rappel de la situation; il y a l'identification de l'habitat essentiel; il y a le potentiel de rétablissement qui vient de l'avis du comité; il y a les buts, les objectifs du plan; il y
3310 a une stratégie qui est proposée; mais le cœur du plan de rétablissement, c'est la liste d'actions avec une priorisation et des indicateurs d'atteinte d'objectifs; et puis les partenaires aussi qui pourraient travailler à certaines de ces actions-là. Ça c'est le contenu du plan.

Bon, des plans publiés, il y en a plusieurs, là. Dans les espèces qu'on parlait tantôt, peut-être faucon pèlerin, il y a un plan de rétablissement qui existe; pygargue à tête blanche
3315 aussi et puis l'aigle royal, il est en impression, là, mais c'est terminé.

Donc on pourrait prendre connaissance de ce qu'il y a là-dedans, dans n'importe quel projet, là, pour s'assurer qu'on respecte au moins les orientations que le gouvernement s'est
3320 données pour gérer ces espèces-là.

Des plans qui sont publiés par le fédéral, parce qu'il y a des espèces qui relèvent de chez eux. C'est les principaux.

3325 Bon, un petit mot sur les sources de financement. Ces plans-là de rétablissement, ça coûte des sous, les actions aussi, donc les gouvernements se sont donné des enveloppes budgétaires, là, via différents organismes, puis ça c'est les principaux. Par exemple, l'intendance de l'habitat sur les espèces en péril du fédéral, bien, ils financent - ça, ça doit être des budgets annuels, là, que je pourrais pas préciser.

3330 Bon, la loi fédérale, un petit mot, parce que c'est une loi aussi qui existe. Les principaux articles sont rentrés en vigueur le 5 juin 2003 et la loi au complet est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004.

3335 Dans la loi du fédéral, le comité aviseur qu'on a, nous autres on en a deux (2), un pour la flore, un pour la faune, au fédéral, c'est le COSEPAC qui est le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, c'est lui le comité aviseur. Donc ils ont reconnu par la loi cet organisme-là, pour être aviseur.

3340 Eux autres, ils ont trois (3) niveaux de menace ou trois (3) niveaux de statut: les espèces en voie de disparition, les espèces menacées et les espèces préoccupantes.

3345 La Loi sur les espèces en péril, elle s'applique uniquement sur les terres domaniales, les terres fédérales. Par contre, il y a un filet de sécurité, il y a certains articles qui s'appliquent partout.

3350 Les espèces désignées apparaissent aussi sur une liste, puis en même temps, il y a un registre public aussi de ce qui se fait dans cette loi-là. Il y a des programmes de rétablissement aussi qui touchent des plans d'actions et de gestion. Mais, une chose qui est importante, les délais de production de ces plans-là sont gérés par la loi, selon le statut qu'on accorde. Donc il y a des délais à respecter pour produire les plans et les actions.

3355 Et tous les aspects de la protection de l'espèce sont inscrits dans la loi. On fait pas référence à d'autres lois. Et il y a deux (2) notions importantes, la notion de résidence qui fait vraiment plus référence aux sites de nidification ou aux sites de ponte ou des choses du genre, et l'habitat essentiel qui est un peu plus large mais qui fait vraiment, là, le tour des besoins de l'espèce, un peu plus large que ça.

3360 Si on veut des sources d'information, bien ça, c'est les adresses Internet qui permettront d'avoir plus de détails. Je pense que j'ai fini.

3365 J'avais mis là, juste peut-être parler de ce que j'avais déjà dit tantôt, sur les mentions d'espèces, les trois (3) espèces avec ce qu'on voit, par exemple, au belvédère Raoul-Roy puis un peu les grands chiffres que j'avais donnés dans les plans de rétablissement, là, mais c'est déjà dit.

Je sais que c'est vite, là, mais je sais pas si c'est clair?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3370 Oui, alors pour le programme de rétablissement que vous nous avez donné pour le faucon pèlerin puis l'aigle royal, je pense cet après-midi plus tôt, qu'est-ce qu'il y avait d'essentiel ou est-ce que je devrais vous demander de déposer les plans de rétablissement?

3375 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Bien tantôt, je pense que Marjolaine disait qu'elle les déposait, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3380 Oui, c'est ça, d'accord.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3385 Il y en a trois (3) pour – il y a le pygargue à tête blanche, ça c'est publié; le faucon pèlerin aussi. L'aigle royal doit pas être disponible, pas encore, je pense pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3390 Pourriez-vous nous le donner quand...

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Bien, il est en impression, je l'ai pas moi non plus mais...

3395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous l'avez pas.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3400 Il va arriver à un moment donné, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3405 Est-ce qu'on pourrait avoir une précopie, on peut avoir un scoop?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3410 Oui! Je vais regarder.

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

3415 Vous parlez du caribou de la Gaspésie, c'est pas dans la région ici?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3420 Non, le caribou est plus à l'ouest, là, dans le parc de la Gaspésie, essentiellement, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3425 Est-ce qu'il y a un site RAMSAR, en Gaspésie, est-ce qu'il y a des sites RAMSAR?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Je pense que oui, Migwashash, c'est ça?

3430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais qui seraient pas affectés ici, par les projets?

3435 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Non. Non, non. Non. Dans le secteur, il y a pas, il y a rien de cet aspect-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3440

Par rapport aux CITUES, est-ce que - vous présentiez, je pense que c'est dans le premier acétate, dans tout ce qui est applicable - est-ce que vous pourriez nous donner quelques détails sur ça, puis est-ce que ça s'applique.

3445 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Ça, je connais pas très bien le CITUES, c'est une compagnie internationale sur le commerce des espèces menacées, je pense. Mais je suis pas familier du tout avec ça, là.

3450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis ici, finalement, il y a pas – bien si on regarde, par exemple, l'aigle royal, est-ce qu'il y a une possibilité qu'il ait. disons, est-ce que ça été porté à votre attention qu'il pourrait y avoir un commerce de gens qui veulent, je sais pas moi, des commerçants qui vont empailer un aigle royal puis qui vont faire le commerce de ça, non?

3455

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Là-dessus, je pense qu'il y a même une entente avec la protection de la faune, là, où ils ont déjà identifié, eux autres, des maisons d'enseignement ou des choses du genre, quand il y a des oiseaux qui sont rapportés.

3460

3465 Mais c'est clair que tu peux pas posséder un oiseau qui est désigné par exemple, mettons l'aigle royal, tu peux pas posséder si tu as pas le permis qui va avec. Et puis le permis, c'est la protection de la faune, les agents de protection de la faune qui vont délivrer ce genre de permis là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3470 D'accord, merci.

On a deux (2) petits points à couvrir avant de se quitter, il y avait par rapport à la lettre qui nous a été envoyée de Radio-Canada, alors je cède la parole à monsieur Samak.

3475 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3480 Juste une question, je m'adresse à monsieur Dufort d'abord. La problématique d'interférence causée par la présence des turbines est sensiblement la même problématique qu'on a couvert dans l'autre projet ici, ou est-ce qu'il y a, le cadre change un peu, donc change l'envergure du problème ici. Je parle de la réception de télévision, pour les résidents de la région.

PAR M. GUY DUFORT:

3485 Monsieur Samak, madame la Présidente, je vais demander à monsieur Patrick Henn de répondre à cette question.

PAR M. PATRICK HENN:

3490 Oui monsieur le Commissaire, effectivement la problématique est la même. On a un potentiel d'interférence sur les systèmes de télévision pour le secteur.

3495 C'est selon une modélisation qui a été préparée, qui démontre qu'il y a effectivement des zones potentielles d'interférence, donc le travail vraiment qui consiste à faire un suivi, un suivi en fait assez exhaustif, avant la construction du parc et ensuite de ça, gérer les situations, les plaintes et faire des mesures de compensation adéquates, pour que les gens puissent recevoir les signaux aux niveaux initiaux qu'ils avaient avant l'installation du parc éolien.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3500 Est-ce que ce serait possible, pour les citoyens concernés par le projet ici, de juste rapidement mentionner la gamme de mesures soit de compensation ou de correction que vous anticipez pour ça?

3505 **PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, en fait, les mesures de base, la mesure principale qui va être préconisée, c'est celle d'améliorer les antennes réceptrices au niveau donc du système de télévision, au niveau de la résidence qui serait affectée ou l'immeuble qui serait affecté. Ça, ça concerne à une réorientation angulaire de l'antenne ou une augmentation de la puissance ou encore une augmentation de la hauteur des antennes réceptrices qui pourrait permettre justement de régler le problème.

3510
3515 Ça, ça devrait être assez complet, en fait devrait pouvoir compenser très bien. Si jamais, pour d'autres raisons, c'est pas possible de le faire de cette façon-là, il y a toujours le recours, par exemple, à la télévision satellite qui pourrait être envisagé également.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3520 Envisagé, c'est-à-dire pas aux frais des citoyens qui subissent la distorsion mais...

PAR M. PATRICK HENN:

3525 Non. Ça serait la même, c'est une mesure de compensation...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

De compensation de votre part?

3530 **PAR M. PATRICK HENN:**

... prise par le promoteur, oui.

PAR M. GUY DUFORT:

3535

C'est affirmatif, monsieur Samak, ça sera de notre responsabilité.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3540

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3545 J'aimerais regarder brièvement avec vous les contours isophoniques que vous nous avez remis le 8 avril, en fait c'est daté du 6 avril. Si on regarde pour le lac de Fame Point, on a vu ce matin qu'au lieu d'avoir six (6) éoliennes, il y en aurait seulement une (1).

3550 Est-ce que ce qui a été soumis le 8 avril, à la carte 5-3, est une mise à jour de ce qui existait avant? Parce que je pense c'était de quarante (40 dBA) à cinquante (50) dBA. Alors je veux m'assurer là, que ce qu'on a maintenant, c'est bien – parce qu'ici, on a plus de quarante-cinq (45) dBA, je crois, oui.

3555 Alors je veux m'assurer que les corrections ou la mise à jour a été faite par rapport à cette carte-là.

PAR M. GUY DUFORT:

3560 Madame la Présidente, monsieur Pelletier pourrait faire une courte présentation sur le climat sonore et ce seront les informations qui seront à jour avec les nouvelles configurations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3565 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

3570 Bonjour madame la Présidente. Donc si je comprends bien votre question, c'était concernant les niveaux sonores au lac de Fame Point. Ce que je peux vous dire, c'est que les niveaux sonores, au lac de Fame Point, seront inférieurs à quarante (40) dBA. Donc je pense que ça répond à votre question.

Si vous voulez que je fasse tout de même la présentation, je peux procéder.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3575 Bien, en fait, moi je voulais m'assurer de ça, mais comme il est cinq heures moins cinq (5 h -5) on pourrait peut-être garder ça pour ce soir. Je pense que ça pourrait intéresser les citoyens parce que votre présentation va prendre quand même cinq-dix (5-10) minutes puis on aura peut-être des questions. Alors ce soir, on fera cette présentation.

3580 Alors la séance est levée jusqu'à dix-neuf heures (19 h) ce soir. Merci.

3585 SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2005 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3590 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon
serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes
sténotypiques.

3595 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.